

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville d'
VESNES LES AUBERT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

- 1^{er} semestre 2011 -

*Hôtel de Ville
Rue Camélinat – 59129 AVESNES LES AUBERT
03 27 82 29 19 / Fax : 03 27 82 29 11 / www.avesnes-les-aubert.fr*

SOMMAIRE

I – ARRETÉS MUNICIPAUX

• Interdiction Stades Danjou et Municipal.....	p05
• Interdiction Stades Danjou et Municipal.....	p06
• Autorisation de pose d'échafaudage au 7 rue Sadi Carnot.....	p07
• Interdiction Stades Danjou et Municipal.....	p08
• Autorisation de pose d'échafaudage au 5 rue Camélinat.....	p09
• Autorisation de dépose d'une benne face au 1 rue Waldeck Rousseau.....	p11
• Autorisation de pose d'échafaudage au 6 rue Paul Vaillant Couturier.....	p13
• Autorisation de pose d'échafaudage au 11 rue Roger Salengro.....	p15
• Autorisation de pose d'échafaudage au 14 rue du 8 mai 1945.....	p17
• Circulation et stationnement des particuliers rue Henri Barbusse.....	p19
• Autorisation de pose d'échafaudage au 17 rue Henri Barbusse.....	p21
• Circulation et stationnement à l'occasion de la course cycliste (jeudi 5 et vendredi 6 mai 2011) « 4 jours de Dunkerque ».....	p23
• Circulation à l'occasion de la Commémoration du 08 mai 2011.....	p26
• Circulation à l'occasion de la Cérémonie de l'appel du 18 juin 2011.....	p28
• Circulation à l'occasion de la Fête de la musique le 18 juin 2011.....	p30
• Prolongation de l'autorisation de pose d'échafaudage au 11 rue R. Salengro.	p32
• Autorisation de pose d'échafaudage au 102 rue Karl Marx.....	p34
• Circulation et stationnement à l'occasion des travaux de l'école primaire au passage de l'intendant Largillière	p36

II – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Conseil Municipal du 18 Février 2011

• N° 1/18/02/2011 : Débat d'orientations budgétaire 2011	p38
• N° 2/18/02/2011 : Projet 2011 Demandes de subvention.....	p42
• N° 3/18/02/2011 : Admission en non-valeurs.....	p44
• N° 4/18/02/2011 : Contrat de maintenance des installations de chauffage....	p46
• N° 5/18/02/2011 : 4C Définition de l'intérêt communautaire	p48
• N° 6/18/02/2011 : Convention de mise à disposition ADS-DDTM.....	p50
• N° 7/18/02/2011 : SIDEN-SIAN Adhésion nouvelle.....	p52
• N° 8/18/02/2011 : Organisation d'un centre de loisirs avec hébergement pendant les vacances d'été 2011.....	p55

- N° 9/18/02/2011 : Vente d'un garage communal – rue Chanzy [p57](#)

• Conseil Municipal du 15 Avril 2011

- N° 2a/15/04/2011 : Budget primitif 2011 [p60](#)
- N° 2b/15/04/2011 : Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2011 [P63](#)
- N° 3/15/04/2011 : Subventions 2011..... [p64](#)
- N° 4/15/04/2011 : Tarifs et rémunérations diverses 2011 – Recettes [p68](#)
- N° 5/15/04/2011 : Tarifs et rémunérations diverses 2011 – Dépenses [p72](#)
- N° 6/15/04/2011 : Voyage de fin d'année pour les enfants d'Avesnes fréquentant le Collège Paul Langevin [p75](#)
- N° 7/15/04/2011 : SIVOM – Participation 2011 [p77](#)
- N° 8/15/04/2011 : SIVOM – Charges liées à l'intercommunalité..... [p79](#)

- N° 9A/15/04/2011: Demande de subvention au titre du F.D.S.T..... [p81](#)
- N° 9B/15/04/2011 : Demande de subvention au titre de la D.E.T.R..... [p83](#)
- N° 10/15/04/2011 : Avis sur le projet de Scot du Cambrésis [p85](#)
- N° 11/15/04/2011 : Avis sur le projet de Plu de Villers-en-Cauchies..... [p87](#)
- N° 12/15/04/2011 : Projet mise aux normes école Joliot Curie Permis de construire [p89](#)
- N° 13/15/04/2011 : Classe de mer octobre 2011..... [p91](#)
- N° 14/15/04/2011 : Centre de loisirs avec hébergement été 2011 – Tarifs [p93](#)
- N° 15/15/04/2011 : Procédure d'abandon manifeste rue P. V. Couturier..... [p95](#)

• Conseil Municipal du 17 Juin 2011

- N° 1/17/06/2011 : Election des sénateurs du 25 sept. 2011. Election des délégués du conseil municipal [p97](#)
- N° 3a/17/06/2011 : Compte administratif..... [p101](#)
- N° 3b/17/06/2011 : Approbation du compte de gestion [p103](#)
- N° 3c/17/06/2011 : Affectation définitive des résultats 2010..... [p105](#)
- N° 4/17/06/2011 : Subventions 2011 – Attributions nouvelles..... [p108](#)
- N° 5/17/06/2011 : Tarifs recettes 2011 – Mise à jour..... [p110](#)
- N° 6/17/06/2011 : Rénovation de façades- Attribution de subventions..... [p112](#)
- N° 7/17/06/2011 : Concours des maisons fleuries - Récompenses [p114](#)
- N° 8/17/06/2011 : Classes de mer octobre 2011 – Tarifs..... [p116](#)
- N° 9/17/06/2011 : Personnel communal – Modifications du tableau des

effectifs	p118
• N° 10/17/06/2011 Avis sur le schéma départemental de la coopération intercommunale	p120
• N° 11a/17/06/2011 : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – projet complémentaire	p122
• N° 11b/17/06/2011 : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – Projet complémentaire GRPC	p124



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

ARRETE PORTANT INTERDICTION

du STADE DANJOU, Rue Henri Barbusse et STADE MUNICIPAL Route de Solesmes

Nous Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,

Vu les conditions atmosphériques et l'état déplorable des terrains de football qui ne permettent pas la pratique normale du sport et notamment du football
Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver les terrains en herbe de la Ville

Vu les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'utilisation du Stade Marcel DANJOU et du Stade MUNICIPAL, est interdite le samedi 15 JANVIER, Dimanche 16 JANVIER 2011.

ARTICLE 2 : Des panneaux rappelant ces interdictions seront apposés de chaque côté du stade concerné.

ARTICLE 3 : Cette interdiction s'applique à toutes les rencontres prévues aux dates susvisées, JEUNES ET SENIORS.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par procès verbaux pour être transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de CAMBRAI,

Monsieur le Commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT / CARNIERES,

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,

Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale,

Les Présidents des associations utilisatrices,

Le District ESCAUT FOOTBALL,

OLYMPIQUE CLUB

*** Football ***

AVESNES-LEZ-AUBERT

Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 14 JANVIER 2011

Le Maire

Madame Maryse BASQUIN

le Président Jacques Lecercq.





AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

ARRETE PORTANT INTERDICTION

du STADE DANJOU, Rue Henri Barbusse et STADE MUNICIPAL Route de Solesmes

Nous Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,

Vu les conditions atmosphériques et l'état déplorable des terrains de football qui ne permettent pas la pratique normale du sport et notamment du football
Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver les terrains en herbe de la Ville

Vu les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'utilisation du Stade Marcel DANJOU et du Stade MUNICIPAL, est interdite le samedi 22 JANVIER, Dimanche 23 JANVIER 2011.

ARTICLE 2 : Des panneaux rappelant ces interdictions seront apposées de chaque côté du stade concerné.

ARTICLE 3 : Cette interdiction s'applique à toutes les rencontres prévues aux dates susvisées, JEUNES ET SENIORS.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par procès verbaux pour être transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de CAMBRAI,

Monsieur le Commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT / CARNIERES,

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,

Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale,

Les Présidents des associations utilisatrices,

Le District ESCAUT FOOTBALL,

Le Président de l'ASCA

OLYMPIQUE CLUB

*** Football ***

AVESNES-LES-AUBERT

[Signature]

Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 20 JANVIER 2011

Le Maire

Madame Maryse BASQUIN



le DES



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AUTORISATION DE VOIRIE

Objet : Autorisation de pose d'échafaudage pour travaux de toiture d'une habitation sise au 7 Rue Sadi Carnot, magasin de fleurs.

Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,

VU la demande reçue par courrier en date du 28 janvier 2011 par laquelle l'entreprise SARL COUVERTURE AVESNOISE d'AVESNES LES AUBERT (59129), sollicite l'autorisation de poser un échafaudage pour travaux de toiture au 7 Rue Sadi Carnot à partir du 21 Février 2011 au 05 Mars 2011.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée au magasin de fleurs « AU COIN FLEURI » rue Sadi Carnot,
- L'installation sera signalée jour et nuit et bâchée si nécessaire selon les travaux à réaliser (si échafaudage roulant à stationner dans la cour du propriétaire),

- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...),
- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol du trottoir ou de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 05 MARS 2011.

ARTICLE 3 :

Le Policier Municipal de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargé de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- Monsieur et Madame Dominique ROLAND,
- SARL COUVERTURE AVESNESOISE

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.


Le DGS,

Fait à Avesnes les Aubert,
Le 18 FEVRIER 2011
Le Maire,




Maryse BASQUIN



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

ARRETE PORTANT INTERDICTION

du STADE DANJOU, Rue Henri Barbusse et STADE MUNICIPAL Route de Solesmes

Nous Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,

Vu les conditions atmosphériques et l'état déplorable des terrains de football qui ne permettent pas la pratique normale du sport et notamment du football

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver les terrains en herbe de la Ville

Vu les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

ARTICLE 1 : *L'utilisation du Stade Marcel DANJOU et du Stade MUNICIPAL, est interdite le samedi 26 FEVRIER, Dimanche 27 FEVRIER 2011.*

ARTICLE 2 : *Des panneaux rappelant ces interdictions seront apposés de chaque côté du stade concerné.*

ARTICLE 3 : *Cette interdiction s'applique à toutes les rencontres prévues aux dates susvisées, JEUNES ET SENIORS.*

ARTICLE 4 : *Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par procès verbaux pour être transmis aux tribunaux compétents.*

ARTICLE 5 : *Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :*

Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de CAMBRAI,

Monsieur le Commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT / CARNIERES,

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,

Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale,

Les Présidents des associations utilisatrices,

Le District ESCAUT FOOTBALL,

Le Président de l' AC AVESNES

Monsieur Jacques LECLERCQ

OLYMPIQUE CLUB

*** Football ***

AVESNES-LES-AUBERT

Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 25 FEVRIER 2011

Le Maire

Madame Maryse BASQUIN



AVESNES-LES-AUBERT, le 18 Mars 2011



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AUTORISATION DE VOIRIE

Objet : Autorisation de pose d'échafaudage pour travaux de ravalement d'une façade au 5 Rue Camélinat

Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,
VU la demande reçue par fax en date du 18 Mars 2011 par laquelle l'entreprise STYL'FACADE de Caudry (59540), sollicite l'autorisation de poser un échafaudage pour travaux de ravalement de façade au 5 Rue Camélinat à partir du 18 Mars jusqu'au 25 Mars 2011 inclus.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée au 5, Rue Camélinat,
- L'installation sera signalée jour et nuit et bâchée si nécessaire selon les travaux à réaliser (si échafaudage roulant à stationner dans la cour du propriétaire),

- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux de ravalement, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...),
- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol du trottoir ou de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 26 Mars 2011.

ARTICLE 3 :

Le Policier Municipal de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargé de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- Monsieur David TORDOIR (Royal Frite).

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Avesnes les Aubert,
Le 18 Mars 2011

Le DGS,


Le Maire,


Maryse BASQUIN

24/3/2011



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Cornières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AUTORISATION DE VOIRIE

Objet : Autorisation stationnement dépose d'une Benne sur la voirie face au 1 Rue Waldeck Rousseau.

Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,
VU la demande en date du 23 Mars 2011 par laquelle l'entreprise B C RENOVATIONS 74-76 boulevard Jean Jaurès à CAUDRY (59540) sollicite l'autorisation de stationner une benne face au 1 Rue Waldeck Rousseau chez M. DEGUFFROY sur la chaussée durant la journée des 24 et 25 mars 2011 pour travaux de terrassement.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer une benne à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de la benne sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée face au 1, Rue Waldeck Rousseau sur la chaussée,
- L'installation sera signalée pendant le jour et devra être retirée le soir même,

- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...),
- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 26 Mars 2011.

ARTICLE 3 :

Le Policier Municipal Gérard LEMPEREUR de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargé de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- l'entreprise B C RENOVATIONS,
- Monsieur DEGUFFROY,

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Avesnes les Aubert,
Le 24 Mars 2011

Le DGS


Le Maire,


Maryse BASQUIN



VESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AUTORISATION DE VOIRIE

***Objet :** Autorisation de pose d'échafaudage pour travaux de toiture et de gros œuvre sur une habitation sise au 06 Rue Paul Vaillant COUTURIER dans le cadre d'une réhabilitation.*

*Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,
VU la demande reçue par courrier en date du 07 MARS 2011 par laquelle l'entreprise THIEULEUX située à BUSIGNY 59137, sollicite l'autorisation de poser un échafaudage pour travaux de toiture et de gros œuvre au 06 rue Paul Vaillant COUTURIER à partir du 04 AVRIL 2011 jusqu'au 30 JUIN 2011.*

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée au 06 rue Paul Vaillant COUTURIER,*
- L'installation sera signalée jour et nuit et bâchée si nécessaire selon les travaux à réaliser (si échafaudage roulant à stationner dans la cour du propriétaire),*

- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc....),
- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol du trottoir ou de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 04 AVRIL 2011.

ARTICLE 3 :

La Police Municipale de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargée de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- M. le Directeur de la Société PROMOCIL,
- Société THIEULEUX 6 rue des Frères Desjardin à BUSIGNY 59137.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Le DGS,

Fait à Avesnes les Aubert,

Le 02 AVRIL 2011

Le Maire,



Maryse BASQUIN

M. H. Didier Ruelle

Adjoint délégué
aux Finances
et aux Affaires Economiques

Didier RUELLE

AVESNES-LES-AUBERT, le 14 AVR. 2011



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Camières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AUTORISATION DE VOIRIE

Objet : Autorisation de pose d'échafaudage pour travaux de remplacement d'une toiture au 11 Rue Roger Salengro

Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,
VU la demande reçue par courrier en date du 14 Avril 2011 par laquelle Monsieur ANDRADE Fabien d'AVESNES LES AUBERT (59129), sollicite l'autorisation de poser un échafaudage pour travaux de remplacement de toiture au 11 Rue Roger Salengro à partir du 16 Avril jusqu'au 30 Juin 2011 inclus.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée au 11, Rue Roger Salengro,
- L'installation sera signalée jour et nuit et bâchée si nécessaire selon les travaux à réaliser (si échafaudage roulant à stationner dans la cour du propriétaire),

- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux de ravalement, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...),
- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol du trottoir ou de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 30 Juin 2011.

ARTICLE 3 :

Le Policier Municipal de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargé de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- Monsieur ANDRADE Fabien,

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Avesnes les Aubert,
Le 14 Avril 2011

Le DGS,



Le Maire,



Maryse BASQUIN

AVESNES-LES-AUBERT, le 14 AVR. 2011



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AUTORISATION DE VOIRIE

Objet : Autorisation de pose d'échafaudage pour travaux de ravalement d'une façade au 14 Rue du 8 Mai 1945

Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,
VU la demande reçue par courrier en date du 12 Avril 2011 par laquelle l'entreprise CLO-BATI de Marez (59238), sollicite l'autorisation de poser un échafaudage pour travaux de ravalement de façade au 14 Rue du 8 Mai 1945 à partir du 18 Avril jusqu'au 18 Juin 2011 inclus.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée au 14, Rue du 8 Mai 1945,
- L'installation sera signalée jour et nuit et bâchée si nécessaire selon les travaux à réaliser (si échafaudage roulant à stationner dans la cour du propriétaire),

- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux de ravalement, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...),
- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol du trottoir ou de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 18 Juin 2011.

ARTICLE 3 :

Le Policier Municipal de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargé de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- Monsieur DAQUET Rodolphe,
- Société CLO-BATI (M. SOARES Armando) 13, rue Eugène Lefebvre 59238 MARETZ.

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Avesnes les Aubert,
Le 14 Avril 2011

Le DGS,



Le Maire,



Maryse BASQUIN

AVESNES-LES-AUBERT, le

15 Août 2011



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Réf : 15/04/011/ad.muni/pouv.pol.Maire/circul.

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation et du stationnement Des particuliers, rue Henri BARBUSSE

Nous, Maire de la commune d'AVESNES LES AUBERT

Vu, les articles : L 2213.1, L 2213.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs, aux pouvoirs de Police du Maire, en matière de circulation et de stationnement

Vu, les articles R 36, R 44, R 225 du Code de la Route,

Vu, la demande de Monsieur et Madame Jean-Pierre DEMOY demeurant au n° 124 de la rue Henri BARBUSSE à AVESNES LES AUBERT. Demande relative à la suppression d'une place de stationnement sur la voie publique, dans le but d'accéder à leurs emplacements, nouvellement réalisées sur leur propriété.

Vu le Code de la Route en sa section n°2 et notamment l'article R417-10, 5ième alinéa spécifiant qu'un véhicule ne peut stationner sur une place en voie publique où il empêcherait l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier.

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures qui s'imposent pour régler la circulation, assurer la sécurité et prévenir les accidents.

ARRETONS

ARTICLE 1 : *Afin de permettre à Monsieur et Madame Jean-Pierre DEMOY demeurant au n° 124 de la rue Henri BARBUSSE d'utiliser leurs places de parking privé, l'emplacement de stationnement jouxtant cette aire sera supprimé et un nouveau marquage au sol de part et d'autre de l'adouci de trottoir (« bateau ») sera réalisé.*

ARTICLE 2 : Cet arrêté municipal de stationnement sur emplacement privé est accordé de plein droit dans la mesure où les véhicules des personnes ci-dessus mentionnées une fois stationnés n'empiéteront aucunement sur la voie publique ; faute de quoi le présent arrêté deviendrait caduque.

ARTICLE 3 : Par dérogation au présent arrêté, l'accès sera autorisé aux Services d'Incendie et de Secours, à la Gendarmerie en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, la Gendarmerie, le Brigadier Chef de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- ❖ M. le Lieutenant Commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES les AUBERT/ CARNIERES.
- ❖ M. l'Adjudant Commandant de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- ❖ M. le Directeur de la subdivision de voirie départementale de CAMBRAI,
- ❖ M. le Brigadier Chef de Police Municipale de la Ville,
- ❖ M. le Responsable des Services Techniques de la Ville,
- ❖ M. et Mme Jean-Pierre DEMOY.

Fait à AVESNES LES AUBERT
Le 15 AVRIL 2011
Le Maire pour Ampliation

Le DGS

Madame Maryse BASQUIN





AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 29

AUTORISATION DE VOIRIE

Objet : Autorisation de pose d'échafaudage pour travaux de toiture d'une habitation sise au 17 Rue Henri BARBUSSE, maison particulière.

Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,

VU la demande reçue par courrier en date du 28 janvier 2011 par laquelle l'entreprise SARL Jean-Claude VISSE d'AVESNES LES AUBERT (59129), sollicite l'autorisation de poser un échafaudage pour travaux de toiture au 17 Rue Henri BARBUSSE à partir du 28 Avril 2011 jusqu'au 03 Mai 2011.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée au 17 rue Henri BARBUSSE,
- L'installation sera signalée jour et nuit et bâchée si nécessaire selon les travaux à réaliser (si échafaudage roulant à stationner dans la cour du propriétaire),
- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc....),

- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol du trottoir ou de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 05 MARS 2011.

ARTICLE 3 :

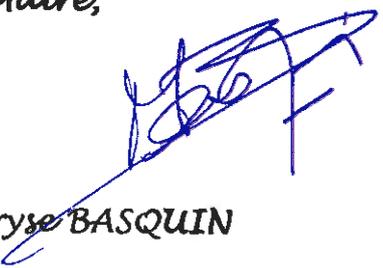
Le Policier Municipal de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargé de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- Monsieur et Madame A. CHATELAIN,
- SARL Jean-Claude VISSE.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Le DGS,

Fait à Avesnes les Aubert,
Le 28 AVRIL 2011
Le Maire,


Maryse BASQUIN



AVESNES-LES-AUBERT, le

29 Avril 2011



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AR :01/2904/11/ad.munici./pouv.pol.Maire/circ/course cyclis

ARRETE MUNICIPAL

*Portant réglementation de la circulation et du stationnement
A l'occasion de la course cycliste des Jeudi 5 et Vendredi 6 MAI 2011
« 4 JOURS DE DUNKERQUE »*

Nous, Maire de la commune d'AVESNES LES AUBERT

*Vu les articles L 2213.1, L 2213.2, et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière
de circulation.*

Vu les articles R 36, R 44, R 225 du Code de la Route,

*Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 sur la
signalisation routière modifiée par des arrêtés subséquents, notamment
l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les dispositions du Livre I de
l'Instruction Interministérielle 8 ème Partie «signalisation temporaire»
édition 1994.*

*Vu l'organisation de la course cycliste dénommée « 4 JOURS DE
DUNKERQUE », les Jeudi 5 et Vendredi 6 MAI 2011 et la demande faite par
l'association « 4 JOURS DE DUNKERQUE », organisatrice de cette
manifestation.*

*Vu l'avis favorable de Monsieur le Lieutenant commandant la
Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT / CARNIERES
en date du 29 AVRIL 2011,*

*Vu l'avis favorable de Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la
Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT, en date du 29 AVRIL 2011,*

*Vu l'avis favorable de la Sous-préfecture de CAMBRAI le 29 AVRIL
2011,*

*Vu l'avis favorable de Monsieur l'Ingénieur T.P.E de
l'arrondissement de CAMBRAI, en date du 29 AVRIL 2011,*

*Considérant que l'organisation de cette course cycliste, qui
traversera la Commune d'AVESNES LES AUBERT les 05 et 06 MAI 2011, nécessite
de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et prévenir les
accidents.*

ARRETONS

Hôtel de Ville - Rue Camélinar - B.P. 29 - 59129

ARTICLE 1 : Cette épreuve cycliste se déroulera sur deux jours sur notre Commune avec deux itinéraires différents, qui sont :

Les Jeudi 5 MAI 2011 de 15 h jusqu'à 16 heures 00, les « 4 JOURS DE DUNKERQUE » traverseront notre agglomération ; la circulation et le stationnement des véhicules sur chaussée seront interdits, dans les rues ci-après mentionnées.

. Route de SOLESMES, Carrefour à droite rue Sadi CARNOT, Place Jean JAURES, rue Jules FERRY, carrefour à gauche rue du 08 MAI 1945, carrefour à droite rue du 19 MARS 1962 vers Rieux en Cambrésis.

Le Vendredi 06 MAI 2011 de 13h45' jusqu'à 14h 30', les « 4 JOURS DE DUNKERQUE » traverseront à nouveau notre agglomération ; la circulation et le stationnement des véhicules sur chaussée seront interdits, dans les rues ci-après mentionnées.

-Venant de Bévillers, carrefour tout droit rue Sadi CARNOT, à droite Place Jean JAURES, à droite rue Henri BARBUSSE, sortie d'Avesnes les Aubert, gare de Saint Aubert, vers Saint Aubert.

NB : Pour ces deux jours, la caravane publicitaire précédera les coureurs environ 1 heure avant leur passage, cette dernière est soumise aux règles du Code de la Route, néanmoins dans le souci de ne pas disloquer l'ensemble, il est demandé aux automobilistes de la laisser passer et de ne pas essayer de s'intercaler dans le flux de véhicules.

ARTICLE 2 : La circulation ne sera autorisée que dans le sens de la course si les conditions le permettent et sans entraîner de risques pour la sécurité des coureurs, pour ce faire les automobilistes devront se conformer aux instructions données par les services de gendarmerie, de police, par les commissaires de course et signaleurs dûment nommés et mis en place sur l'ensemble du circuit ayant en leur possession l'arrêté municipal et préfectoral relatif à l'autorisation de cette épreuve sportive pour la sécuriser.

ARTICLE 3 : lors du passage des coureurs ou de véhicules d'accompagnement, la circulation sera totalement interrompue sur le circuit décrit à l'article 1 ; les signaleurs étant seul juge pour laisser s'engager les véhicules dans le sens de la course.

ARTICLE 4 : Par dérogation au présent arrêté, l'accès sera autorisé aux Services d'Incendie et de Secours ainsi qu'à la Gendarmerie en cas de nécessité.

ARTICLE 5 : La signalisation temporaire qui sera conforme aux règles fixées par la 8^{ème} Partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974, signalisation temporaire concernant les restrictions de circulation, sera posée et maintenue en bon état de fonctionnement par les services techniques de la Ville, les organisateurs des (4 JOURS DE DUNKERQUE) durant toute la durée de cette manifestation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, la Gendarmerie, le Brigadier Chef de Police Municipale, le(s) Responsable(s) des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ❖ Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de CAMBRAI,
- ❖ Monsieur le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT / CARNIERES,
- ❖ Monsieur l'Adjudant Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT
- ❖ Monsieur l'Ingénieur T.P.E de CAMBRAI,
- ❖ Monsieur le Président de l'association cycliste « 4 JOURS DE DUNKERQUE »,
- ❖ Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale de la Ville,
- ❖ Messieurs les Responsables des Services Techniques de la Ville.
- ❖ Monsieur le Chef des Services de lutte contre l'incendie

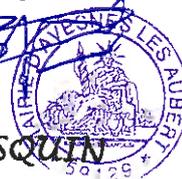
Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 29 AVRIL 2011

Le Maire pour ampliation

Le DGS

Madame Maryse BASQUIN





AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Réf : 17/06/10gl/job/op/mbf/pouv.pol/Maire/securi.publique

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 20

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation A l'occasion de la Commémoration du 08 MAI 2011

Nous, Maire de la commune d'AVESNES LES AUBERT

Vu les articles L 2213.1, L 2213.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation.

Vu les articles R 36, R 44, R 225 du Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par des arrêtés subséquents, notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les dispositions du Livre I de l'Instruction Interministérielle 8 ème Partie «signalisation temporaire» édition 1994.

Vu l'organisation de la Commémoration du 08 mai 2011.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade d'AVESNES LES AUBERT/ CARNIERES en date du 02 MAI 2011.

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT en date du 02 MAI 2011.

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Ingénieur T.P.E de l'arrondissement de CAMBRAI en date du 02 MAI 2011.

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation, il convient de prendre les mesures pour faciliter le bon déroulement, assurer la sécurité et prévenir les accidents.

ARRETONS

ARTICLE 1: *Le Dimanche 08 MAI 2011 à 10h30, la circulation sera momentanément interrompue sur l'itinéraire du défilé qui empruntera les voies suivantes:*

RUE WALDECK ROUSSEAU, CARREFOUR DE LA MALTERIE, RUE DU 19 MARS 1962, CIMETIERE.....RUE DU 19 MARS 1962, CARREFOUR DE LA MALTERIE, RUE DU 08 MAI 1945, RUE CAMELINAT.....(DEFILE FETE ALAMO) RUE CAMELINAT, RUE SADI CARNOT, RUE GABRIEL PERI.

ARTICLE 2 : A partir de 10H 45 jusqu'à 11H15, la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation rue du 08 MAI 1945 dans sa partie comprise entre la rue Jules Ferry et Karl MARX et du carrefour de la « MALTERIE » vers la rue du 08 MAI 1945.

ARTICLE 3 : Par dérogation au présent arrêté, l'accès sera autorisé aux Services d'Incendie et de Secours ainsi qu'à la Gendarmerie en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire qui sera conforme aux règles fixées par la 8^{ème} Partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974, signalisation temporaire concernant les restrictions de circulation, sera posée et maintenue en bon état de fonctionnement, par les services techniques de la Ville si besoin est.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, la Gendarmerie, le Brigadier Chef de Police Municipale, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ❖ Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de VALENCIENNES,
- ❖ Monsieur le Lieutenant commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT / CARNIERES
- ❖ Monsieur l'Adjudant Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT
- ❖ Monsieur l'Ingénieur T.P.E de CAMBRAI,
- ❖ Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale de la Ville,
- ❖ Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville.
- ❖ Monsieur le Chef des Services de lutte contre l'incendie,

Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 02 MAI 2011

Le Maire pour ampliation

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Madame Maryse BASQUIN

Le DGS





AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Cornières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Ref : 17/06/11gl/job/op/mb/ pouv.po:Maire/sécuri.publique

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation A l'occasion de la CEREMONIE DE L'APPEL DU 18 JUIN 2011

Nous, Maire de la commune d'AVESNES LES AUBERT

Vu les articles L 2213.1, L 2213.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation.

Vu les articles R 36, R 44, R 225 du Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par des arrêtés subséquents, notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les dispositions du Livre I de l'Instruction Interministérielle 8 ème Partie «signalisation temporaire» édition 1994.

Vu l'organisation d'un défilé lors de la cérémonie du 18 JUIN 2011.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade d'AVESNES LES AUBERT/ CARNIERES en date du 17 JUIN 2011.

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT en date du 17 JUIN 2011.

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Ingénieur T.P.E de l'arrondissement de CAMBRAI en date du 17 JUIN 2011.

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation, il convient de prendre les mesures pour faciliter le bon déroulement, assurer la sécurité et prévenir les accidents.

ARRETONS

ARTICLE 1 : *Le samedi 18 juin 2011 à partir de 10 heures 45mn, la circulation des véhicules sera momentanément interdite sur l'itinéraire du défilé emprunté par le cortège, composé comme suit : Place Jean MOULIN rue CAMELINAT, Place de l'église, Monument aux morts, durant la commémoration et le retour à l'Hôtel de Ville.*

ARTICLE 2 : Par dérogation au présent arrêté, l'accès sera autorisé aux Services d'Incendie et de Secours ainsi qu'à la Gendarmerie en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire qui sera conforme aux règles fixées par la 8^{ème} Partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974, signalisation temporaire concernant les restrictions de circulation, sera posée et maintenue en bon état de fonctionnement, par les services techniques de la Ville si besoin est.

ARTICLE 4 : Les édifices publics et les particuliers sont invités à pavoiser.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Brigadier Chef de Police Municipale, le Responsable des Services Techniques, la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ❖ Monsieur le Lieutenant commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT / CARNIERES
- ❖ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT
- ❖ Monsieur l'Ingénieur T.P.E de CAMBRAI,
- ❖ Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale de la Ville,
- ❖ Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville.
- ❖ Monsieur le Chef des Services de lutte contre l'incendie,

Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 17 JUIN 2011

Le Maire pour ampliation



Madame Maryse BASQUIN

Le DGS

AVESNES-LES-AUBERT, le 17-06-2011



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Réf : 17/06/11gl/job/op/mb/ pouv.pol Maire/sécuri.publique

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation A l'occasion de la FETE DE LA MUSIQUE LE 18 JUIN 2011

Nous, Maire de la commune d'AVESNES LES AUBERT

Vu les articles L 2213.1, L 2213.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation.

Vu les articles R 36, R 44, R 225 du Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par des arrêtés subséquents, notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les dispositions du Livre I de l'Instruction Interministérielle 8^{ème} Partie « signalisation temporaire » édition 1994.

Vu l'organisation d'un concert dans le cadre des festivités liées à la fête de la musique 2011.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade d'AVESNES LES AUBERT/ CARNIERES en date du 17 JUIN 2011.

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT en date du 17 JUIN 2011.

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation, il convient de prendre les mesures pour faciliter le bon déroulement, assurer la sécurité et prévenir les accidents.

ARRETONS

ARTICLE 1 : *Le vendredi 17 juin 2011 à partir de 16 heures 00mn, des panneaux de stationnement interdit seront disposés à chaque entrée de la place de la République pour signaler l'interdiction des stationnements le SAMEDI 18 JUIN 2011 A PARTIR DE 14 H 00 et jusqu'à la fin du concert.*

ARTICLE 2 : *Le 18 JUIN à partir de 17 heures la circulation sera interdite entre le carrefour de la place de la République, rue Henri BARBUSSE, rue Jules FERRY et*

le carrefour formé par la place Jean JAURES, rue Sadé CARNOT et rue Camélinat.

ARTICLE 3 : La circulation sera momentanément interrompue sur le passage du défilé organisé à l'occasion de cette manifestation dont l'itinéraire sera: rue Sadé CARNOT, rue Louise MICHEL, rue Waldeck ROUSSEAU, rue FAIDHERBE, rue Paul LAFARGUE, rue du 08 MAI 1945, rue Jules FERRY, carrefour de la place de la République à partir de 19 heures.

ARTICLE 4 : Par dérogation au présent arrêté, l'accès sera autorisé aux Services d'Incendie et de Secours ainsi qu'à la Gendarmerie en cas de nécessité.

ARTICLE 5 : La signalisation temporaire qui sera conforme aux règles fixées par la 8^{ème} Partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974, signalisation temporaire concernant les restrictions de circulation, sera posée et maintenue en bon état de fonctionnement, par les services techniques de la Ville si besoin est.

ARTICLE 6 : L'Administration Municipale décline toute responsabilité en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens lors de cette manifestation entraînés par le non respect du présent arrêté, de part l'abus ou l'usage de produits sans modération ou interdits.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, la Gendarmerie, le Brigadier Chef de Police Municipale, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ❖ Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de VALENCIENNES,
- ❖ Monsieur le Lieutenant commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT / CARNIERES
- ❖ Monsieur l'Adjudant Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT
- ❖ Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale de la Ville,
- ❖ Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville.
- ❖ Monsieur le Chef des Services de lutte contre l'incendie,

Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 17 JUNI 2011

Le Maire pour ampliation



Madame Maryse BASQUIN

Le DGS



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AUTORISATION DE VOIRIE

Objet : Prolongation de l'autorisation de pose d'échafaudage pour travaux de remplacement d'une toiture au 11 Rue Roger Salengro

Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,
VU la demande reçue par courrier en date du 12 Juin 2011 par laquelle Monsieur ANDRADE Fabien d'AVESNES LES AUBERT (59129), sollicite l'autorisation de poser un échafaudage pour travaux de remplacement de toiture au 11 Rue Roger Salengro à partir du 30 Juin jusqu'au 31 Août 2011 inclus.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée au 11, Rue Roger Salengro,
- L'installation sera signalée jour et nuit et bâchée si nécessaire selon les travaux à réaliser (si échafaudage roulant à stationner dans la cour du propriétaire),

- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux de ravalement, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...),
- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol du trottoir ou de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 31 Août 2011.

ARTICLE 3 :

Le Policier Municipal de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargé de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- Monsieur ANDRADE Fabien,

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

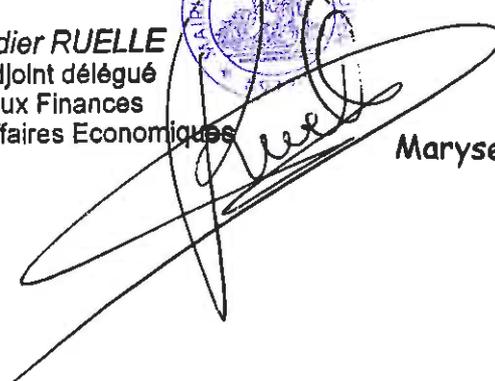
Fait à Avesnes les Aubert,
Le 28 juin 2011

Le DGS,


**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Le Maire,

Didier RUELLE
Adjoint délégué
aux Finances
et aux Affaires Economiques


Maryse BASQUIN



Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Té : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AUTORISATION DE VOIRIE

Objet : Autorisation de pose d'échafaudage pour travaux de ravalement d'une façade au 102 Rue Karl Marx

Le Maire de la Ville d'AVESNES LES AUBERT,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière,
VU la demande reçue par courrier en date du 28 juin 2011 par laquelle l'entreprise STYL'FACADE de Caudry (59540), sollicite l'autorisation de poser un échafaudage pour travaux de ravalement de façade au 102 Rue Karl Marx à partir du 05 Juillet jusqu'au 12 Juillet 2011 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage à charge pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur, et sera impérativement installée au 102, Rue Karl Marx,
- L'installation sera signalée jour et nuit et bâchée si nécessaire selon les travaux à réaliser (si échafaudage roulant à stationner dans la cour du propriétaire),

- L'installation devra être effectuée de manière à ne pas restreindre de façon excessive la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux de ravalement, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...),
- Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires et notamment auprès des différents concessionnaires afin d'éviter tout accident dont la responsabilité lui incomberait en totalité,
- En cas de détérioration le revêtement de sol du trottoir ou de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage le 12 Juillet 2011.

ARTICLE 3 :

Le Policier Municipal de la Commune d'AVESNES LES AUBERT est chargé de l'application de la présente autorisation dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- Monsieur PAYEN Frédéric,
- Société STYL'FACADE de Caudry (59540).

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Avesnes les Aubert,
Le 28 Juin 2011

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Le DGS,

Le Maire,

Didier RUELLE
Adjoint délégué
aux Finances
et aux Affaires Economiques



Maryse BASQUIN

30 Juin 2011



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Réf:30/07/2011/ad. Municip/trav.batiments/gl,job,dr.

ARRETE MUNICIPAL

*Portant réglementation de la circulation et du stationnement
A l'occasion des travaux de l'Ecole Primaire
JOLIOT CURIE, Passage de l'Intendant LARGILIERE*

Nous, Maire de la commune d'AVESNES LES AUBERT

Vu, les articles: L 2213.1, L 2213.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs, aux pouvoirs de Police du Maire, en matière de circulation.

Vu, les articles R 36, R 44, R 225 du Code de la Route,

Vu, l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents, notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les dispositions du Livre I de l'Instruction Interministérielle 8 ème Partie « signalisation temporaire » édition 1994.

Vu, la demande des Sociétés BATICLO de SOLESMES et S.N.E.F de VALENCIENNES en date du 26 juin 2011.

Vu, l'avis favorable du Lieutenant commandant de la communauté de brigade d'AVESNES LES AUBERT/CARNIERES en date du 30 JUIN 2011.

Vu, l'avis favorable de l'Adjudant Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT, en date du 30 JUIN 2011,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures qui s'imposent pour régler la circulation, et faciliter le bon déroulement de ces travaux, assurer la sécurité et prévenir les accidents.

ARRETONS

ARTICLE 1: Afin de permettre l'exécution dans de bonnes conditions de sécurité, des travaux dans l'Ecole JOLIOT CURIE; à compter du 04 JUILLET 2011 à 07 heures et jusqu'à la fin des travaux (estimation à 2 mois), la circulation et le stationnement seront interdits de part et d'autre du chantier, Ces interdictions seront annoncées à l'aide d'une signalétique adaptée.

ARTICLE 2 : Ces interdictions seront matérialisées par des panneaux de signalisation temporaire qui seront posés par la ou les entreprise(s) concernée(s) selon l'avancement des travaux

ARTICLE 3 : L'accès des riverains sera autorisé de part et d'autre du chantier selon l'état d'avancement des travaux à charge pour les entreprises de les en informer. Les riverains seront autorisés à circuler le matin jusqu'à 08h00 et le soir à partir de 17h30mn .

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire qui sera conforme aux règles fixées par la 8^{ème} Partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974, signalisation temporaire concernant les restrictions de circulation, sera mise en place et maintenue en bon état de fonctionnement par l'entreprise citée en référence ou les sous-traitants, responsables de la réalisation des travaux et ce durant toute la durée du chantier, chacun dans sa partie concernée.

ARTICLE 5 : Par dérogation au présent arrêté, l'accès sera autorisé aux Services d'Incendie et de Secours, à la Gendarmerie en cas de nécessité.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, la Gendarmerie, le Brigadier Chef de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

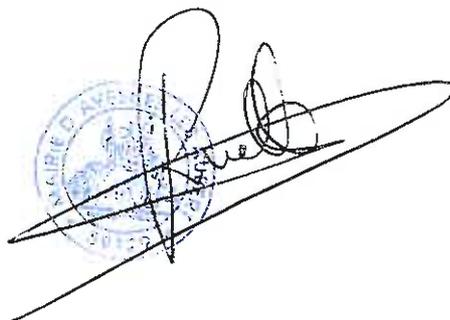
- ❖ M. le Lieutenant Commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES les AUBERT/ CARNIERES.
- ❖ M. l'Adjudant Commandant de Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT,
- ❖ M. le Brigadier Chef de Police Municipale de la Ville,
- ❖ M. le Chef des Services de lutte contre l'incendie, du S.D.I.S de WAZIERS,
- ❖ M. le Chef de Centre d'AVESNES LES AUBERT/ SAINT AUBERT
- ❖ M. le Responsable des Services Techniques de la Ville,
- ❖ M. les Directeurs des Entreprises BATICLO, S.N.E.F et Entreprises sous-traitantes.

Le DGS

Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 30 juin 2011

Le Maire par délégation, le 1^{ER} Adjoint
Monsieur Didier RUELLE



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CARNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M BERNIER.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAU.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

N°1/18/02/2011 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Exposé de Monsieur Didier RUELLE, Adjoint au Maire chargé des Finances

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires qui est obligatoire dans les Communes de 3500 habitants et plus, doit intervenir dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif et ne présente aucun caractère décisionnel.

Sont présentées ci-après les grandes lignes de la politique budgétaire que la Municipalité envisage de mettre en œuvre au cours de l'exercice 2011.

GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Cette année sera sans aucun doute marquée par la totale incertitude dans laquelle se trouvent les collectivités locales toutes confondues quant aux ressources dont elles disposeront à l'avenir notamment en ce qui concerne les

dotations d'Etat en constante diminution, renforcée par les dispositions de la nouvelle réforme territoriale qui très vite aura ses effets sur le quotidien des collectivités locales.

Compte tenu de cette situation et des capacités financières propres de la Commune, la Municipalité se doit :

- ❖ de continuer sa stratégie budgétaire et financière visant à la maîtrise de la pression fiscale pesant sur les administrés,
- ❖ de poursuivre sa politique d'endettement mesuré pour la réalisation des investissements futurs,
- ❖ de persévérer dans l'amélioration des services rendus à la population grâce à des services municipaux de qualité en moyens humains et matériels.

Cela passe également et principalement par une stricte rationalisation de ses dépenses de fonctionnement. Il est impératif de veiller à la bonne utilisation des deniers publics par :

- ❖ une gestion fine et suivie de la trésorerie,
- ❖ une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel,
- ❖ des consultations de prix généralisées,
- ❖ une remise en concurrence régulière des prestataires de service et des contrats,
- ❖ le suivi des consommations, source incontestable d'économie,
- ❖ la recherche d'un maximum d'aides et de subventions pour minimiser le coût souvent trop lourd de toute réalisation,
- ❖ une mutualisation des moyens et des achats avec d'autres collectivités et groupements intercommunaux.

FISCALITE LOCALE

Les taux des 3 taxes ne seront pas augmentés :

- ❖ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,47%
- ❖ Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 62,20%
- ❖ Taxe d'Habitation : 14,20%

Le produit exact de ces taxes n'est pas encore connu à ce jour mais devrait être sensiblement à la hauteur de celui de l'an dernier qui s'élevait à environ 710.000€.

En ce qui concerne la réforme de la fiscalité locale et notamment les suites de la suppression de la Taxe Professionnelle, aucune incidence notable n'est à prévoir dans le budget communal.

Par ailleurs, il sera proposé au titre du Budget Primitif 2011 le même mode que précédemment de règlement des participations dues aux syndicats intercommunaux, à savoir pour le SIDEC en participation directe et pour le SIVOM en centimes syndicaux.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations versées par la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis s'élèveront à environ 300.000€.

En ce qui concerne les dotations et participations d'Etat, même si globalement il est annoncé pour 2011 une stabilité des attributions, l'attente est forte de connaître exactement les sommes à percevoir par la Commune, l'équilibre budgétaire en dépendant grandement.

TARIFS MUNICIPAUX

Ils seront étudiés d'ici le vote du Budget Primitif, au cas par cas avec comme objectif une augmentation modérée selon l'évolution du coût de la vie voire même une stabilité pour les tarifs ayant déjà fait l'objet l'an passé d'une actualisation tels que la garderie périscolaire ou les accueils de loisirs.

ANNUITE D'EMPRUNTS

L'annuité totale à payer au cours de l'exercice 2011, suite aux prêts contractés l'an passé, s'élèvera à environ 276.000€ (contre 257.000€ en 2010) soit une évolution raisonnée de la charge de la dette, dans la moyenne départementale.

La Municipalité réaffirme sa volonté et son objectif de stabiliser cette annuité en minimisant le recours à l'emprunt pour la réalisation des programmes d'investissement et ce, par la recherche de toutes subventions possibles et en retardant au maximum les besoins de trésorerie.

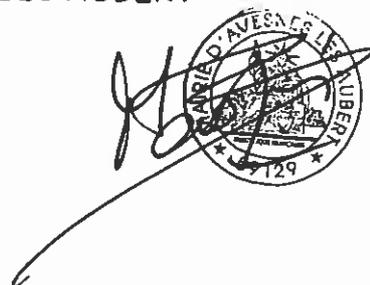
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

1. Aménagement d'un accueil périscolaire
2. Mise au point définitive du projet de construction d'un restaurant scolaire primaire et maternel
3. Acquisition d'un véhicule pour le CAPAHD
4. Mise aux normes de sécurité de l'Ecole Joliot-Curie
5. Mise aux normes de sécurité de la Salle des Fêtes
6. Acquisition de divers matériels pour le bon fonctionnement des services municipaux
7. Installation d'un nouveau columbarium au Cimetière
8. Poursuite de la modernisation des services avec notamment de nouveaux logiciels et outils de gestion informatique mis en réseau, la dématérialisation des actes et procédures, la gestion comptable et financière et les relations avec les usagers en ligne
9. Politique active de construction de logements avec recherche d'investisseurs, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, création de réserves foncières
10. Mise en œuvre d'un travail de réflexion et d'étude dans divers domaines comme l'urbanisme, le cadre de vie, la réhabilitation de certains bâtiments communaux, les voiries... en vue de préparer les projets d'avenir sur la base de programmations pluriannuelles.

Pour conclure, il est important de rappeler qu'il s'agit là d'orientations stratégiques définies à cet instant T et qui bien évidemment devront être affinées dans les semaines à venir au vu des éléments financiers à recevoir afin de maintenir une politique dynamique tournée vers l'avenir tout en respectant les grands équilibres des finances locales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M BERNIER.

Avait donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAU.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26

N°2/18/02/2011 - PROJETS 2011 : DEMANDES DE SUBVENTION

Exposé de Monsieur Didier RUELLE, Adjoint aux Finances et aux Affaires Economiques

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2011,

Vu le programme d'investissement envisagé au titre des orientations budgétaires de cet exercice,

Dans l'attente des directives précises quant aux modalités d'obtention de diverses subventions ou participations financières.

L'Assemblée est invitée à autoriser Madame le Maire à solliciter toutes aides, subventions, participations auprès des services de l'Etat, du Département, de la Région, de divers organismes ou parlementaires en vue

d'assurer le financement des opérations d'investissement programmées par la Commune d'Avesnes-les-Aubert.

DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à solliciter toutes aides, subventions, participations auprès des services de l'État, du Département, de la Région, de divers organismes ou parlementaires en vue d'assurer le financement des opérations d'investissement programmées par la Commune d'Avesnes-les-Aubert, à savoir :

1. Aménagement d'un accueil périscolaire
2. Mise au point définitive du projet de construction d'un restaurant scolaire primaire et maternel
3. Acquisition d'un véhicule pour le CAPAHD
4. Mise aux normes de sécurité de l'École Joliot-Curie
5. Mise aux normes de sécurité de la Salle des Fêtes
6. Acquisition de divers matériels pour le bon fonctionnement des services municipaux
7. Installation d'un nouveau columbarium au Cimetière
8. Poursuite de la modernisation des services avec notamment de nouveaux logiciels et outils de gestion informatique mis en réseau, la dématérialisation des actes et procédures, la gestion comptable et financière et les relations avec les usagers en ligne
9. Politique active de construction de logements avec recherche d'investisseurs, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, création de réserves foncières
10. Mise en œuvre d'un travail de réflexion et d'étude dans divers domaines comme l'urbanisme, le cadre de vie, la réhabilitation de certains bâtiments communaux, les voiries... en vue de préparer les projets d'avenir sur la base de programmations pluriannuelles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M BERNIER.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAU.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26

N°3/18/02/2011 - ADMISSION EN NON-VALEURS
--

Exposé de Monsieur Didier RUELLE, Adjoint aux Finances et aux Affaires Economiques

Toutes les possibilités de recouvrement autorisées par la loi ayant été exploitées par les services du Trésor (saisie, opposition sur salaire), 1 personne reste redevable mais insolvable concernant des loyers 2006-2007.

Le comptable du Trésor a demandé à la Commune de le décharger du recouvrement de ces sommes d'un montant de 3701,20 € par le biais de l'admission en non-valeurs repris sur un état qu'il a dressé.

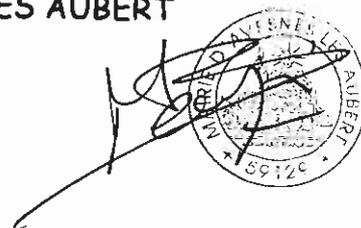
L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette demande. Il est précisé que dans l'affirmative, les crédits correspondants devront être inscrits au Budget Primitif 2011.

DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande du comptable du Trésor pour l'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables d'un montant de 3701,20 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M BERNIER.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAU.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26

<p>N°4/18/02/2011 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE</p>

Exposé de Monsieur Dominique BEAUDUIN, Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux et à la Circulation

Il est rappelé à l'Assemblée que les installations de chauffage de la Commune sont entretenues par la Société AXIMA-SEITHA sur la base d'un contrat de maintenance avec garantie totale, contrat aujourd'hui arrivé à terme.

Vu les nouvelles réglementations en matière d'environnement, d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie, la nécessité de rationaliser au maximum les installations communales, l'obligation d'une mise à jour des équipements à entretenir, une étude énergétique plus approfondie se doit d'être menée avant la conclusion de tout nouveau contrat.

Toutefois, compte tenu des délais nécessaires à la production de cette étude et de la consultation des entreprises qui s'en suivra, il est impératif de permettre la poursuite dans l'intervalle, de la saison de chauffe en cours avec le prestataire actuel, la Société Axima, sur la base d'un contrat à l'identique que précédemment mais pour une durée de 8 mois uniquement.

Connaissance prise du projet de contrat, l'Assemblée est invitée d'une part à se prononcer et à autoriser Madame le Maire à signer le dit document, et d'autre part, à mandater le Maire à engager une étude énergétique, assistée d'un Bureau spécialisé, sur l'ensemble des bâtiments et installations concernés, en vue de la passation après consultation, d'un nouveau contrat de chauffage.

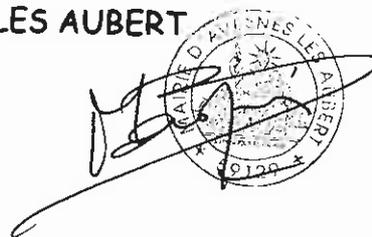
DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de contrat de maintenance des installations de chauffage.
- autorise Madame le Maire à signer ledit contrat pour une durée de 8 mois.
- mandate le Maire à engager une étude énergétique, assistée d'un Bureau spécialisé, sur l'ensemble des bâtiments et installations concernés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CARNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M BERNIER.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAU.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26

<p>N°5/18/02/2011 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS- CATESIS : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE</p>
--

Exposé de Madame Maryse BASQUIN, Maire

L'Assemblée est informée de la délibération adoptée le 23 Septembre 2010 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et portant sur la définition de l'intérêt Communautaire.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes en ce qui concerne la définition de l'intérêt communautaire.

Connaissance prise de ces modifications, l'Assemblée est invitée à se prononcer, tout en précisant qu'il y aurait lieu de compléter la liste des projets

de zones de développement économique reprises dans la dite délibération par celle du Paradis à Avesnes-les-Aubert.

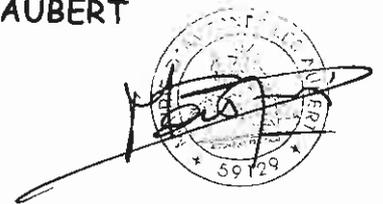
DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes en ce qui concerne la définition de l'intérêt communautaire.
- souhaite que la liste des projets de zones de développement économique soit complétée par celle du Paradis à Avesnes-les-Aubert.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M BERNIER.

Avait donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAU.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26

<p>N°6/18/02/2011 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ADS - DDTM</p>

Exposé de Monsieur Dominique BEAUDUIN, Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux et à la Circulation

Il est rappelé à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme, la Commune dispose gratuitement des services déconcentrés de l'Etat à savoir la délégation territoriale de la DDTM du Nord, pour l'étude technique et l'instruction des autorisations d'urbanisme concernant le territoire communal, et ce sur la base d'une convention de mise à disposition.

La création au 1^{er} Janvier 2010 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer rend nécessaire une mise à jour du dit document, en procédant par la même occasion, à un toilettage des missions d'instruction entrant dans le champ d'application de cette mise à disposition.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le projet de convention transmis par les Services de la Délégation Territoriale du Douaisis-Cambrésis et à autoriser Madame le Maire à signer la dite convention de mise à disposition ADS des services de la DDTM.

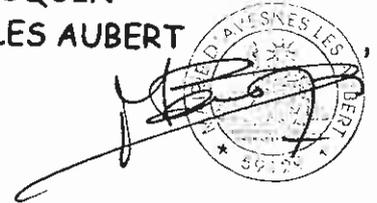
DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention transmis par les Services de la Délégation Territoriale du Douaisis-Cambrésis.
- autorise Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition ADS des services de la DDTM.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSSE, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M BERNIER.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAU.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 25

N°7/18/02/2011 - SIDEN-SIAN : ADHESION NOUVELLE

Exposé de Monsieur Dominique BEAUDUIN, Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux et à la Circulation

M. le Président du SIDEN-SIAN vient de nous notifier la délibération adoptée par leur Comité pour l'adhésion d'une nouvelle Commune pour la compétence dont les détails figurent ci-dessous.

COMITE DU 19 NOVEMBRE 2010 : Compétence I : Assainissement Collectif,

• ROQUETOIRE (62)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Assemblées délibérantes des Collectivités membres doivent se prononcer sur l'admission de la nouvelle Commune.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5711-1, L.5211-18, L.5212-1 et suivants de ce Code,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,
Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi d'orientation n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu le SIDEN-SIAN,
Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,
Vu la délibération en date du 1^{er} Juillet 2010 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de ROQUETOIRE pour la compétence I « Assainissement Collectif »,
Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 19 Novembre 2010,
Considérant que la Commune estime qu'il est de son intérêt d'adhérer au SIDEN-SIAN.
Considérant que l'adhésion de cette Commune au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts de ce Syndicat par la Commune,
Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par la délibération du Comité du SIDEN-SIAN pour ladite adhésion,

DECISION

Par 25 voix POUR, Monsieur WAXIN Marcel intéressé par l'affaire ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune suivante :

COMPETENCE I : Assainissement Collectif,

• ROQUETOIRE (62)

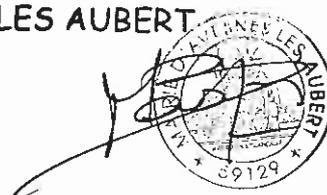
Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de cette Commune au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération.

- accepte donc que cette adhésion soit effectuée aux conditions proposées par la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 19 Novembre 2010.

- charge Madame le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Mme Maryse BASQUIN
Maire d' AVESNES LES AUBERT



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CARNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, J-M BERNIER.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAUX.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26

**N°8/18/02/2011 - ORGANISATION D'UN CENTRE DE LOISIRS AVEC
HEBERGEMENT PENDANT LES VACANCES D'ETE 2011**

Exposé de Madame Corinne SAMSOEN, Adjointe à l'Enseignement, la
Petite Enfance, la Famille et aux Activités Scolaires et périscolaires

Chaque année, la Municipalité organise des séjours d'été destinés aux collégiens d'AVESNES LES AUBERT leur faisant ainsi bénéficier de vacances à moindre prix.

Il est proposé de renouveler cette opération en 2011 en organisant un centre avec hébergement de trois semaines en juillet prochain.

Ce centre sera réservé à 30 enfants d'AVESNES LES AUBERT en âge d'accueil au Collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ces séjours comprendra l'hébergement, l'animation et le transport.

Il est précisé que la participation des familles sur la base de 3 semaines sera fixée ultérieurement au vu du résultat de la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur :

- l'organisation d'un centre de vacances de trois semaines en juillet 2011,

Et autoriser Madame le Maire à :

- mener à bien la consultation des entreprises,
- signer la convention à intervenir avec le prestataire qui sera retenu,
- solliciter les diverses subventions pouvant être octroyées.

DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

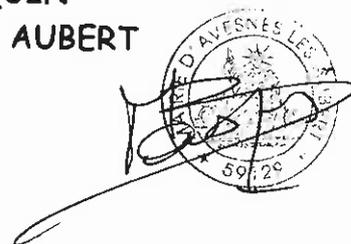
- l'organisation d'un centre de vacances de trois semaines en juillet 2011,

Et autorise Madame le Maire à :

- mener à bien la consultation des entreprises,
- signer la convention à intervenir avec le prestataire qui sera retenu,
- solliciter les diverses subventions pouvant être octroyées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CARNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le dix huit février deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 février 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M BERNIER.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C PAVAU.

Etait excusé : M. J-C NAVETEUR

Secrétaire de séance : M. Th. SANTER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26

N°9/18/02/2011 - VENTE D'UN GARAGE COMMUNAL RUE CHANZY

Exposé de Madame Maryse BASQUIN, Maire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Municipalité a décidé de procéder à la cession des deux garages communaux situés rue Chanzy.

Pour ce faire, une estimation a été demandée au Service des Domaines qui par courrier en date du 19 Mars 2010 a fixé la valeur vénale de chaque garage à 11500,00 €.

Toutefois, compte tenu de l'état de la toiture de ces garages qui nécessitera de la part des futurs acquéreurs la réalisation de travaux indispensables en étanchéité, une révision à la baisse de cette valeur vénale s'est avérée tout à fait justifiée.

Un mandat de mise en vente à 10.000,00 € net vendeur (hors frais de notaire) a donc été confié à Maître SOLICH à Avesnes-les-Aubert pour un garage (l'autre ayant déjà été vendu à Monsieur CAILLAUX).

Par courrier en date du 8 Février 2011, le Notaire a transmis à la Commune une offre d'achat pour l'acquisition de ce garage sis 1 rue Chanzy sur la base du prix attendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'estimation du Service des Domaines en date du 19 Mars 2010

Vu le coût des travaux d'étanchéité en toiture à réaliser par le futur acquéreur justifiant une révision à la baisse du prix de base

Vu l'offre d'achat transmise par Maître SOLICH le 8 Février 2011 (au nom de Madame LAIGLE Marie-Sylvie).

Il est proposé à l'Assemblée :

- de vendre à Madame LAIGLE Marie-Sylvie, domiciliée 5, rue Chanzy à Avesnes-les-Aubert, le garage communal sis 1, rue Chanzy à AVESNES LES AUBERT, au prix de 10000,00 € net vendeur, les frais de notaire et accessoires étant à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera rédigé par l'étude de Maître SOLICH, notaire à AVESNES LES AUBERT et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

DECISION

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

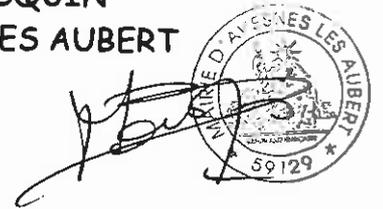
- décide de vendre à Madame LAIGLE Marie-Sylvie, domiciliée 5, rue Chanzy à AVESNES LES AUBERT, le garage communal sis 1, rue Chanzy à AVESNES LES AUBERT, au prix de 10000,00 € net vendeur, les frais de notaire et accessoires étant à la charge de l'acquéreur ;

- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera rédigé par l'étude

de Maître SOLICH, notaire à AVESNES LES AUBERT et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



N° 2a / 15 / 04 / 2011

DEPARTEMENT : Nord
TRESOR PUBLIC : AVESNES LES AUBERT
BUDGET PRINCIPAL / AVESNES LES AUBERT
59 0 00 037



Commune d'AVESNES LES AUBERT

000

BUDGET PRIMITIF 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	AI

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 271 978,69
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	200 509,69
=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 271 978,69
		3 271 978,69

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	745 878,69
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	215 250,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	114 749,90
=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 075 878,59
		1 075 878,59
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	4 347 857,28
		4 347 857,28

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section de fonctionnement, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement

COMMUNE : 037 AVESNES LES AUBERT
 ARRONDISSEMENT : 59 CAMBRAI
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'AVESNES L'AUBERT

REÇU

09 MAI 2011

MARIE



SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
 ARRIVEE LE
 21 AVR. 2011

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2011

no 28/15/04/2011

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2010	Taux de référence communaux de 2010	Taux d'imposition plafonnés 2011	Bases d'imposition provisionnelles 2011	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	14,20	>>>	1 932 000	274 344
Taxe foncière (bâti).....	26,47	>>>	1 535 000	406 315
Taxe foncière (non bâti).....	62,20	>>>	71 600	44 535
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants				0
Total :				725 194

Pour information :
 Part de CVAE imposée au profit de la commune
 >>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

882993
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget + 119 075
 Total allocations compensatrices
 Prélèvement pour le FSRIF
 Prélèvement GIR

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2011

Produit des IFER
 725 194
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)
 Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée

Produit de la CVAE
 DCRTP
 Versement GIR 38 634

2. CALCUL DES TAUX 2011 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2010 (col.2 ou 3)	Produit attendu	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2011 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition provisionnelles 2011	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	7	8	9	10	11	12
Taxe d'habitation.....	725 194		14,20	14,20	1 932 000	274 344
Taxe foncière (bâti).....			26,47	26,47	1 535 000	406 315
Taxe foncière (non bâti).....			62,20	62,20	71 600	44 535
CFE.....	>>>		>>>	>>>	>>>	>>>
Produit à taux constants						725 194

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2010 ? (Indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : Non

A. VALENCIENNES
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 Christian RATEL
 le 30 MARS 2011

Le Préfet, *de Cambrai*
 le 28 AVR. 2011

A. Avesnes-les-Aubert
 Le maire,
 le 15/04/11

Maryse BASQUIN
 Maire
 D'AVESNES LES AUBERT

MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CARNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

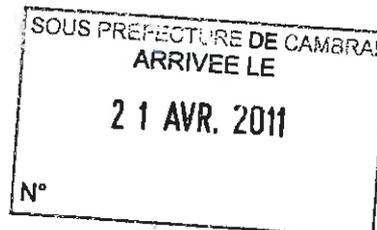
MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23



N° 3/15/04/2011 – SUBVENTIONS 2011

Suite à l'exposé de Madame Marie-José GOFFART, Adjointe aux Ressources Humaines et Associations,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2011, comme ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



	SUBVENTIONS 2011	VOTES POUR	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	85 000	26			
ACTION	748	26			
Amicale des Anciens d'Algérie (FNACA)	950	26			
Amicale des Déportés (FNDIRP)	265	26			
Amicale des Donneurs de Sang	0	19	7 F.Bozion + procuration J.C.Naveteur, R.Tesson, G.Bacquet, J.C.Pavaux + procuration J.M.Bernier, A.Bisiaux		
Amicale des Sapeurs Pompiers	550	25			1 J.M.Grimaud
Ass. Parents d'Elèves Ecoles Primaire et Matern.	3 400	25			1 R.Brunel
Ass. Des parents d'Elèves du Collège	270	26			
Association Arts et Culture	3 000	19	7 F.Bozion + procuration J.C.Naveteur, R.Tesson, G.Bacquet, J.C.Pavaux + procuration J.M.Bernier, A.Bisiaux		
Avesnes Cyclo Sports	600	26			

Avesnes Cyclo Sports- subvention exceptionnelle randonnée 25/4/11	750	26		
Club Horizons Nouveaux	350	26		
Comité des Loisirs du Personnel Communal	6 000	26		
Coopérative Scolaire Danièle Casanova	500	26		
Coopérative Scolaire Joliot Curie	650	26		
Cultur' Danse	1 500	25		1 R. Tesson
Groupe Arpège (avec partitions)	3 000	26		
Groupe Arpège - subv. Excep. Rencontres chorales	250	26		
Groupe Emmanuel	475	24		2 J. Debaeremaker et P. Legrand
Gymnastique Volontaire Féminine	400	26		
Harmonie Batterie (avec partitions)	3 600	25		1 P. Legrand
Harmonie Batterie : subvention exc. Pour élections	100	25		1 P. Legrand
Karaté Club	1 300	26		
Les Godillots	500	22		4 F. Bozion + procuration J. C. Naveteur, R. Tesson, G. Bacquet
Les Majorettes (avec partitions)	2 800	26		
Les Pêcheurs Avesnois	650	26		
Les Pétanqueux	350	26		
Moto club les GO'S	200	26		
Olympique Club Avesnois	13 000	25	1 D. Beauduin	
Secours Populaire Local	1 300	26		
Société Colombophile l'Espoir	500	26		
Souvenir Français	50	26		

Tennis Club Avesnois	600	19	7 F.Bozion + procuration J.C.Naveteur, R. Tesson, G.Bacquet, J.C.Pavaux + procuration J.M.Bernier, A. Bisiaux		
Union des Retraités et Personnes Agées	840	26			
Association des géants Y' S'Ron Toudis Là	500	25			
Association du judo club	600	26			1 Y.Visse

Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaients donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

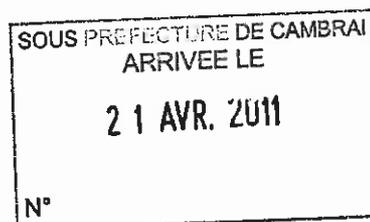
Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



**N° 4/15/04/2011 – TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2011 -
RECETTES**

Exposé de Monsieur Didier RUELLE, Adjoint aux Finances.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes proposées comme suit :

TARIFS RECETTES

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Type de manifestation	SANS CHAUFFAGE		AVEC CHAUFFAGE	
	Tarifs 2010	Propositions 2011	Tarifs 2010	Propositions 2011
Personnes d'AVESNES LES AUBERT				
Repas Week End	437.00	450.00	540.00	570.00
Repas hors Week End 1 ^{er} jour	330.00	340.00	408.00	430.00
Repas hors Week End 2 ^{ème} jour	78.00	80.00	113.00	120.00
Vin d'honneur	100.00	103.00	126.00	133.00
Associations locales				
1 ^{ère} location de salle	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE
A partir de la 2 ^{ème} location (si manifestation culturelle) repas exclus	200.00	206.00	300.00	318.00
Repas personnes de l'extérieur				
Repas Week End	545.00	561.00	620.00	657.00
Repas hors Week End 1 ^{er} jour	400.00	412.00	470.00	500.00
Repas hors Week End 2 ^{ème} jour	110.00	113.00	135.00	143.00
Vin d'honneur	150.00	165.00	175.00	185.00
Location sociétés extérieures et repas d'affaires	732.00	754.00	905.00	960.00
Expositions diverses- ventes				
1 ^{er} jour	645.00	664.00	810.00	858.00
Jours suivants	210.00	216.00	325.00	344.00

Une caution de 300 € sera demandée pour la mise à disposition de la sono de la salle des fêtes ou de la sono mobile pour les associations.

Une caution de 300 € sera demandée pour la location de la salle des fêtes, le matériel prêté dans la salle et le nettoyage de la salle.

FORFAIT NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES

	Tarif 2010	Proposition 2011
Salle des fêtes	40.00	100.00

Le forfait nettoyage de la salle des fêtes sera appliqué uniquement si la salle louée n'est pas rendue nettoyée.

LOCATION DE MATÉRIEL

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Tables, le mètre	0.70	0.70
La chaise	0.70	0.70

LOCATION DE VAISSELLE

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Ménagère 12 couverts	4.50	4.50
Verres – Assiettes – Tasses		
De 1 à 50 pièces	11.00	11.00
De 51 à 100 pièces	20.00	20.00
De 101 à 200 pièces	30.00	30.00
De 201 à 300 pièces	40.00	40.00
De 301 à 400 pièces	58.00	58.00

CAUTION POUR PRÊT DE MATÉRIEL ET VAISSELLE

	Tarif 2010	Proposition 2011
Caution	80.00	100.00

REPLACEMENT VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE

	Tarifs 2010	Propositions 2011
L'assiette	4.00	4.00
La tasse	1.00	1.00
Le verre	1.40	1.40
Fourchette	1.20	1.20
Cuillère	1.00	1.00
Couteau	1.90	1.90

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE LE MÈTRE CARRÉ

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Concessions 100 ans M2	63.00	63.00
Concessions 100 ans pour les personnes non domiciliées dans la commune	125.00	125.00
Concessions	35.00	SUPPRIMÉ
Concessions 30 ans	67.00	SUPPRIMÉ
Droit d'ouverture de caveau ou columbarium	16.00	16.00

COLUMBARIUM - CASE 40 X40

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Cinquantenaire		
Case funéraire 40 X 40	672.00	SUPPRIMÉ
Centenaire		
Case funéraire 40 X 40	1 020.00	1020.00

Occupation du caveau communal- maximum 45 jours : 1 € par jour

DROITS DE PLACE

	Tarifs 2010	Propositions 2011
L'emplacement	1.50	1.50
Occasionnels le mètre	1.50	1.50
Camion d'outillage	38.00	38.00

LOGEMENTS JOLIOT CURIE

LOYER MENSUEL	Tarifs 2010	Propositions 2011
Logement 2 chambres	245.00	A revoir
Logement 3 chambres	300.00	A revoir

MAISON DU PATRIMOINE

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Tarif individuel	1.50	1.50
Tarif groupes	8.00	8.00

TARIFS DIVERS

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Entrée spectacles (gratuit moins de 12 ans)	5.00	5.00
Sortie des aînés	22.00	22.00
Animation touristique	0.50	0.50

CES TARIFS SONT APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2011.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

LES TARIFS ONT ÉTÉ VOTÉS LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2010.

RESTAURANT SCOLAIRE

	Tarif 2010	Propositions 2011
	Le repas	Le repas
<u>MATERNELLE</u>		
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	2.00	2.10
A partir du 3 ^{ème} enfant	1.40	1.50
Enfants dont les parents sont au CCAS	1.40	1.50
Familles non imposables	1.70	1.80
Enfants de l'extérieur	2.60	2.70
<u>PRIMAIRE</u>		
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	2.60	2.70
A partir du 3 ^{ème} enfant	2.00	2.10
Enfants dont les parents sont au CCAS	2.00	2.10
Familles non imposables	2.30	2.40
Enfants de l'extérieur	3.60	3.70
Enseignants ou extras	4.00	4.10

LES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE SERONT APPLIQUÉS À LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2011.

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
21 AVR. 2011
N°

DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les tarifs et rémunérations diverses en recettes applicables à compter du 1^{er} Mai 2011.
- Précise que les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement sont déjà en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2011 et ceux du Restaurant Scolaire seront appliqués à la rentrée scolaire de Septembre 2011.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSÉ, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

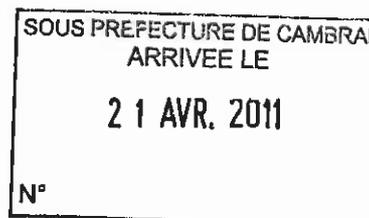
Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 5/15/04/2011 – TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2011 - DEPENSES

Exposé de Monsieur Didier RUELLE, Adjoint aux Finances.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses en dépenses, proposées comme suit à compter du **1^{er} Mai 2011**.

TARIFS DEPENSES

BOURSES COMMUNALES	Tarifs 2010	Propos. 2011
Réservées aux enfants d'Avesnes les Aubert		
Fréquentant des établissements du second degré (lycée)		
et n'exerçant pas d'activité professionnelle continue ou une		
Formation professionnelle		
Catégorie 1 : Familles inscrites au CCAS	62.00	65.00
Catégorie 2 : toutes les autres catégories, second cycle	44.00	45.00
Catégorie 3 : Bourse aux bacheliers continuant leurs études et dont les parents paient moins de 300 € d'impôts sur le revenu	216.00	216.00
PRIMES NOUVEAUX NÉS	26.00	26.00
MEDAILLES SAPEURS POMPIERS		
Union	16.00	16.00
Ancienneté argent sans rosette	21.00	21.00
Ancienneté argent avec rosette	24.00	24.00
Ancienneté vermeille sans rosette	24.00	24.00
Ancienneté vermeille avec rosette	27.00	27.00
SOCIÉTÉS MUSICALES		
60 ANS	93.00	93.00
50 ANS	57.00	57.00
40 ANS	46.00	46.00
30 ANS	36.00	36.00
25 ANS	31.00	31.00
20 ANS	21.00	21.00
15 ANS	15.00	15.00
10 ANS	10.00	10.00
5 ANS	7.00	7.00
ALLOCATION VÉTÉRANCE		
65 ANS	20.00	SUPPRIMÉ
70 ANS	29.00	SUPPRIMÉ
75 ANS	32.00	SUPPRIMÉ
FAMILLE FRANÇAISE		
Bronze	39.00	39.00
Argent	46.00	46.00
Or	53.00	53.00

DU TRAVAIL		
Argent	22.00	22.00
Vermeil	24.00	24.00
Or	34.00	34.00
Grand Or	79.00	79.00

DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES ET COMMUNALES		
20 ANS - Argent	51.00	51.00
30 ANS - Vermeil	51.00	51.00
38 ANS - Or	51.00	51.00
JEUNESSE ET SPORTS		
	21.00	21.00

TICKETS DE MANÈGE

	Proposition 2011
Ticket remis aux enfants des écoles, aux enfants des A.L.S.H., pour les jeux populaires	1.50



DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs et rémunérations diverses en dépenses à compter du 1^{er} Mai 2011.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAU.

Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



**N° 6/13/04/2011 - VOYAGE DE FIN D'ANNEE POUR LES ENFANTS
D'AVESNES FREQUENTANT LE COLLEGE PAUL LANGEVIN.**

Exposé de Monsieur Jean-Marc GRIMAUD, Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports.

Il est rappelé que l'assemblée est invitée chaque année à délibérer sur l'attribution d'une participation aux frais de voyage de fin d'année pour les enfants d'AVESNES LES AUBERT fréquentant le Collège Paul Langevin.

Cette participation d'un montant de 13 euros par enfant est versée directement aux familles.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur la reconduction à l'identique de ces dispositions qui seront applicables à compter de cette année 2011 et resteront en vigueur jusqu'à nouvelle décision municipale.

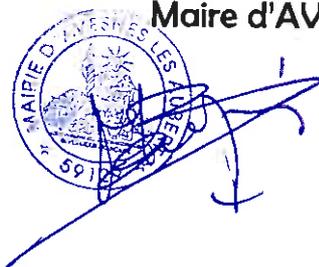
DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à compter de cette année, à 13 € par enfant la participation à verser aux familles des enfants d'AVESNES LES AUBERT fréquentant le Collège Paul Langevin qui participeront au voyage de fin d'année.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

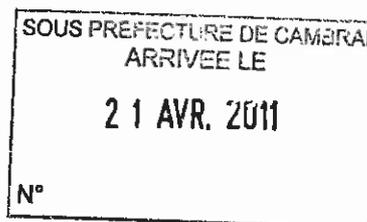
Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 7/15/04/2011 - SIEC - PARTICIPATION 2011

Exposé de Monsieur Dominique BEAUDUIN, Adjoint aux Travaux.

Afin de contribuer aux charges syndicales du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis, il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le mode de participation 2011 que je vous propose sous forme de participation directe comme en 2010.

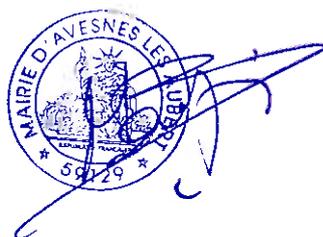
DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSÉ, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avait donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



**N° 8/15/04/2011 - SIVOM - CHARGES LIEES A
L'INTERCOMMUNALITE - PARTICIPATION 2011**

Exposé de Madame le Maire

Chaque année, et conformément au livre II, Titre 1^{er}, Chapitre II, Section 4 et l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le mode de recouvrement des dépenses exécutées par le SIVOM pour le compte de notre commune membre de ce syndicat.

Comme pour l'année 2010, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le mode de recouvrement par la voie des centimes syndicaux pour l'année 2011.

DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges liées à la participation du SIVOM en 2011 par la voie des centimes syndicaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

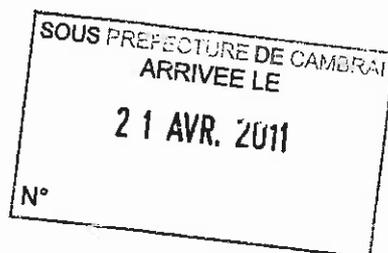
Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



**N° 9 A/15/04/2011 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (F.D.S.T.)**

Exposé de Monsieur Dominique BEAUDUIN, Adjoint aux Travaux.

Par délibération en date du 11 Juin 2010, le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux d'aménagement d'un accueil périscolaire.

Aujourd'hui, l'Assemblée est invitée à autoriser Madame le Maire :

- à solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale pour le solde d'enveloppe de travaux subventionnables, soit 69519 € H.T.,

- à signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

DECISION

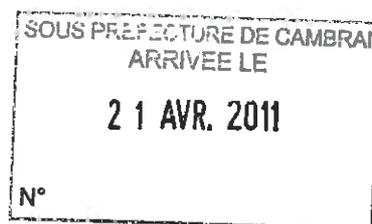
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale pour le solde d'enveloppe de travaux subventionnables, soit 69519 € H.T.,
- signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avait donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

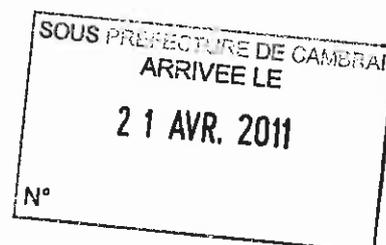
Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 9 B/15/04/2011 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Exposé de Monsieur Dominique BEAUDUIN, Adjoint aux Travaux.

Il est communiqué à l'Assemblée les termes de la circulaire préfectorale du 22 Mars 2011 relative à la nouvelle Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) instituée par l'article 179 de la Loi de Finances pour 2011.

Vu les conditions d'éligibilité et d'attribution de cette D.E.T.R., il serait judicieux de proposer au titre de la programmation 2011, en priorité n° 1, les travaux de mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie (1^{ère} tranche) dont la réalisation prévue en Juillet-Août 2011, fait suite à l'avis

défavorable de la Commission d'arrondissement de Sécurité pour cet établissement scolaire, et de confirmer en priorité n° 2, le dossier établi en 2010 et concernant la réalisation d'un restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à :

- solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les opérations suivantes :
 - Priorité 1) Mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie (1^{ère} tranche)
 - Priorité 2) Réalisation d'un restaurant scolaire
- Signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

DECISION

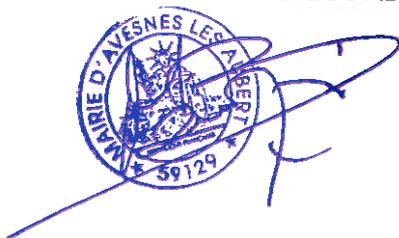
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les opérations suivantes :
 - Priorité 1) Mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie (1^{ère} tranche)
 - Priorité 2) Réalisation d'un restaurant scolaire
- Signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CARNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

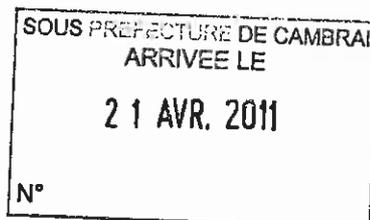
Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 10/15/04/2011 – AVIS SUR LE PROJET DE SCOT DU CAMBRESIS

Exposé de Madame Maryse BASQUIN, Maire

Par délibération en date du 6 Janvier 2011, le Comité Syndical du Pays du Cambrésis a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), projet résultant de 5 années de travail et de concertation entre élus, acteurs du territoire et population.

Conformément au Code de l'Urbanisme, les Communes membres peuvent émettre un avis sur ce projet dans un délai de trois mois après transmission.

L'Assemblée est donc invitée à émettre son avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale présenté par le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

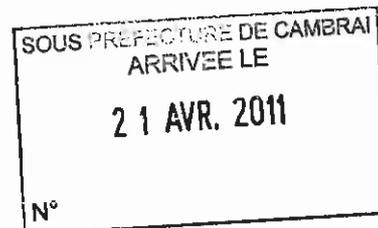
Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 11/13/04/2011 – AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Exposé de Monsieur Dominique BEAUDUIN, Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux et à la Circulation

Par délibération en date du 1^{er} Mars 2011, le Conseil Municipal de Villers-en-Cauchies a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Conformément au Code de l'Urbanisme, les Communes limitrophes peuvent émettre un avis sur ce projet dans un délai de trois mois après transmission.

L'Assemblée est donc invitée à émettre son avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme présenté par la Ville de Villers-en-Cauchies.

DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



**N° 12/15/04/2011 – PROJET MISE AUX NORMES ECOLE JOLIOT
CURIE : PERMIS DE CONSTRUIRE**

Exposé de Monsieur Dominique BEAUDUIN, Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux et à la Circulation

Il est rappelé à l'Assemblée que la Municipalité a missionné un Bureau d'Etudes, la Société SECA Ingénierie à Valenciennes afin d'établir le projet de mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie.

A ce jour, l'Etude a été réalisée prévoyant la concrétisation du projet en 3 phases sur plusieurs exercices et un cahier des charges a été rédigé pour la première tranche qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre pendant les vacances scolaires d'été 2011.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur la mise en œuvre de cette première tranche et à autoriser Madame le Maire à :

- Engager la consultation des entreprises,
- Déposer le permis de construire correspondant,
- Solliciter toutes subventions ou aides financières dans les meilleures conditions possibles, notamment auprès des services de l'Etat et au titre des réserves parlementaires.

DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en œuvre de cette première tranche et autorise Madame le Maire à :

- Engager la consultation des entreprises,
- Déposer le permis de construire correspondant,
- Solliciter toutes subventions ou aides financières dans les meilleures conditions possibles, notamment auprès des services de l'Etat et au titre des réserves parlementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 13/15/04/2011 – CLASSES DE MER OCTOBRE 2011

Exposé de Madame Corinne SAMSOEN, Adjointe aux Affaires Scolaires.

Chaque année, la Municipalité organise des classes de découverte destinées aux élèves de l'Ecole Primaire communale leur faisant ainsi bénéficier d'activités de pleine nature, mais aussi d'une initiation à la vie en collectivité dans un contexte autre que celui de la classe habituelle et une meilleure connaissance des uns et des autres.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler cette opération courant octobre 2011 en organisant un séjour de découverte à dominante mer pour 2 classes de CE1 de l'école primaire (effectif prévisionnel : 46 élèves).

Ce séjour qui pourrait avoir lieu du 17 au 21 octobre 2011 comprendrait le déplacement, l'hébergement en pension complète, l'encadrement selon les normes de l'Education Nationale, diverses animations et sorties ainsi que le transport sur place, pour un budget prévisionnel de 500 € TTC maximum par enfant.

Il est précisé que la participation des familles sera fixée ultérieurement au vu du résultat de la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur :

- l'organisation de ces classes de découverte à dominante mer en octobre 2011,

Et autoriser Madame le Maire à :

- mener à bien la consultation des entreprises,
- signer la convention à intervenir avec le prestataire qui sera retenu,
- solliciter les diverses subventions pouvant être octroyées.

DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'organisation de ces classes de découverte à dominante mer en octobre 2011,

Et autorise Madame le Maire à :

- mener à bien la consultation des entreprises,
- signer la convention à intervenir avec le prestataire qui sera retenu,
- solliciter les diverses subventions pouvant être octroyées.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSÉ, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 14/15/04/2011 – CENTRE DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT ETE 2011 - TARIFS

Exposé de Madame Corinne SAMSOEN, Adjointe à l'Enseignement, la Petite Enfance, la Famille et aux Activités Scolaires et périscolaires

Par délibération en date du 18 Février 2011, le Conseil Municipal a décidé l'organisation d'un centre avec hébergement de trois semaines en juillet prochain, réservé à 30 enfants d'AVESNES LES AUBERT en âge d'accueil au Collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ces séjours comprendra l'hébergement, l'animation et le transport.

Aujourd'hui, suite à la consultation des entreprises, le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur la participation à verser par les familles pour ce centre de vacances en juillet 2011, sur la base de la proposition suivante :

- 3 tranches (pour un enfant)
 - Quotient familial < 521 € = 60 €
 - 521 € ≤ QF ≤ 800 € = 200 €
 - QF > 800 € = 300 €

- Réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal suite à la consultation des entreprises se prononce favorablement sur la participation à verser par les familles pour le centre de vacances de juillet 2011, telle que proposée ci-dessus ainsi que sur la réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



A blue ink signature of Madame Maryse Basquin, the Mayor of Avesnes les Aubert, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AVESNES LES AUBERT' and a central emblem.



Le quinze avril deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, R. BRUNEL, Y. VISSE, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. P. FLAVIGNY à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION, J-M. BERNIER à J-C PAVAUX.

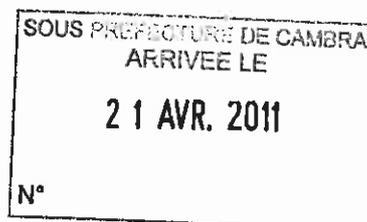
Etait absent : Mme A-C TAQUET

Secrétaire de séance : Mme C. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



**N° 15/15/04/2011 – PROCEDURE D'ABANDON MANIFESTE – RUE
PAUL VAILLANT COUTURIER**

Exposé de Madame Maryse BASQUIN, Maire

Madame le Maire expose la procédure officielle applicable aux parcelles en état d'abandon manifeste. Les articles L2.243-1 à L2.243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que lorsque dans une Commune, des immeubles, parties d'immeubles, installations de terrains et terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, le Maire, à la demande du Conseil Municipal, peut engager la procédure de déclaration de la parcelle concernée en état d'abandon manifeste.

Cette procédure permet à la Commune de prendre possession sous certaines conditions d'un immeuble bâti ou non bâti, sans occupant et manifestement pas entretenu.

Madame le Maire propose d'appliquer cette procédure pour 4 parcelles bâties situées 48, 50, 52 et 54 rue Paul Vaillant Couturier manifestement abandonnées.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en œuvre de cette procédure conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

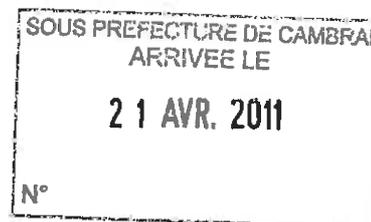
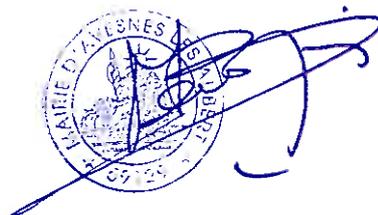
DECISION

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en œuvre de cette procédure conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



n° 1 / 17 / 06 / 2011

1 – ELECTION DES SENATEURS DU 25 SEPTEMBRE 2011 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par circulaire en date du 19 Mai 2011, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a décidé que la désignation des délégués et suppléants appelés à élire les sénateurs le 25 septembre prochain devait se dérouler le vendredi 17 juin 2011.

A cet effet, le Conseil Municipal est appelé à désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

- COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL

Présidé de droit par le Maire, le Bureau Electoral est composé en outre, d'un secrétaire ainsi que des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents en séance.

Le Bureau Electoral est donc composé de :

- Madame Maryse BASQUIN. Maire
- Madame Michèle GERNEZ
- Madame Roselyne TESSON
- Madame Odile PAGNIEZ
- Monsieur Yvon VISSE
- Monsieur Jacques DEBAERMAKER. Secrétaire

- DEROULEMENT DE L'ELECTION

Madame la Présidente a donné Connaissance à l'Assemblée du décret 2011-530 du 17 Mai 2011, de l'arrêté préfectoral du 27 Mai portant convocation des conseils municipaux, des différents articles du Code Electoral, des listes de candidats déposées régulièrement.

La Présidente a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder sans débat au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- | | |
|--|------|
| * Nombre total de bulletins | : 26 |
| * Nombre total de bulletins blancs et nuls à déduire | : 0 |
| * Reste pour le nombre de suffrages exprimés | : 26 |

Etat des suffrages obtenus par chaque liste de candidats :

- * Liste AVESNES AUTREMENT : 20 voix
- * Liste AVESNES DEMAIN : 02 voix
- * Liste DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS : 04 voix

- ATTRIBUTION DES MANDATS DE DELEGUES ET DE SUPPLEANTS

1) Election des délégués :

a) Détermination du quotient électoral

Le nombre total de suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire. Le quotient ainsi obtenu, appelé quotient électoral, s'établit à : 1,73.

b) Attribution des sièges à chaque liste

i) au quotient

Le bureau a successivement attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre de voix qu'elle a recueillies contient un nombre entier de fois le quotient électoral calculé ci-dessus :

- * 11 sièges à la liste AVESNES AUTREMENT
- * 1 siège à la liste AVESNES DEMAIN
- * 2 sièges à la liste DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS

Il reste alors 1 siège à pourvoir.

ii) à la plus forte moyenne

Le bureau a ensuite réparti les mandats restants un à un d'après le système de la plus forte moyenne ; celle-ci est obtenue en divisant le nombre de suffrages recueillis par chaque liste par le nombre des mandats attribués à celle-ci au cours de l'opération précédente majoré de un.

Les mandats non attribués au quotient sont donnés successivement à la liste ayant obtenu, après répétition de l'opération susvisée à chaque attribution, le plus fort résultat.

A la fin des opérations, chaque liste a obtenu au total le nombre ci-après de sièges de délégués :

- * Liste AVESNES AUTREMENT : 12 sièges
- * Liste AVESNES DEMAIN : 1 siège
- * Liste DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS : 2 sièges

2) Election des suppléants :

a) Détermination du quotient électoral

Le nombre total de suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire. Le quotient ainsi obtenu, appelé quotient électoral, s'établit à : 5,20.

b) Attribution des sièges à chaque liste

i) au quotient

Le bureau a successivement attribué à chaque liste autant de mandats de suppléants que le nombre de voix qu'elle a recueillies contient un nombre entier de fois le quotient électoral calculé ci-dessus :

- * 3 sièges à la liste AVESNES AUTREMENT
 - * 0 siège à la liste AVESNES DEMAIN
 - * 0 siège à la liste DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS
- Il reste alors 2 sièges à pourvoir.

ii) à la plus forte moyenne

Le bureau a ensuite réparti les mandats restants un à un d'après le système de la plus forte moyenne ; celle-ci est obtenue en divisant le nombre de suffrages recueillis par chaque liste par le nombre des mandats attribués à celle-ci au cours de l'opération précédente majoré de un.

Les mandats non attribués au quotient sont donnés successivement à la liste ayant obtenu, après répétition de l'opération susvisée à chaque attribution, le plus fort résultat.

A la fin des opérations, chaque liste a obtenu au total le nombre ci-après de sièges de suppléants :

- | | |
|--|------------|
| * Liste AVESNES AUTREMENT | : 5 sièges |
| * Liste AVESNES DEMAIN | : 0 siège |
| * Liste DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS | : 0 siège |

Le bureau a ensuite dressé la liste des personnes élues en qualité de délégué puis en qualité de suppléant.

L'état nominatif a été annexé au procès verbal de l'élection.

- ETAT DE PROCLAMATION DES PERSONNES ELUES

En qualité de délégués :

- 1. Mme BASQUIN Maryse

Liste AVESNES AUTREMENT

- 2. M BEAUDUIN Dominique Liste AVESNES AUTREMENT
- 3. Mme SAMSOEN Corinne Liste AVESNES AUTREMENT
- 4. M WAXIN Marcel Liste AVESNES AUTREMENT
- 5. Mme TRANCHANT M-C Liste AVESNES AUTREMENT
- 6. M RUELLE Didier Liste AVESNES AUTREMENT
- 7. Mme MASSE Claudine Liste AVESNES AUTREMENT
- 8. M DEBAERMAKER Jacques Liste AVESNES AUTREMENT
- 9. Mme PAGNIEZ Odile Liste AVESNES AUTREMENT
- 10. M SANTER Thierry Liste AVESNES AUTREMENT
- 11. Mme GERNEZ Michèle Liste AVESNES AUTREMENT
- 12. Mme MILHOMME M.-C Liste AVESNES AUTREMENT
- 13. Mme TESSON Roselyne Liste DES ELUS COMMUNISTES ET
REPUBLICAINS
- 14. Mme BOZION Françoise Liste DES ELUS COMMUNISTES ET
REPUBLICAINS
- 15. M PAVAUX Jean- Claude Liste AVESNES DEMAIN

Suppléants :

- 1. M VISSE Yvon Liste AVESNES AUTREMENT
- 2. Mme LEGRAND Paule Liste AVESNES AUTREMENT
- 3. M FLAVIGNY Pascal Liste AVESNES AUTREMENT
- 4. Mme TAQUET Annie- Claude Liste AVESNES AUTREMENT
- 5. M GRIMAUD Jean-Marc Liste AVESNES AUTREMENT

Le procès verbal de l'élection n'a donné lieu à aucune observation et a été signé par tous les membres du Bureau Electoral.

N° 3a) / 17/06/2011

59	000	037	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Nombre de conseillers en exercice	27
Département du NORD			SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers présents	23
Séance du 17 juin 2011			de la Ville d'AVESNES LES AUBERT		Nombre de suffrages exprimés	25

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. RUELLE Didier**, 1er Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 dressé par **Madame BASQUIN Maryse**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2009	467 815,36			142 194,84	467 815,36	142 194,84
Résultats affectés		529 114,36				529 114,36
Opérations de l'exercice	989 139,90	813 091,00	2 888 969,05	3 145 358,80	3 878 108,95	3 958 449,80
TOTAUX	1 456 955,26	1 342 205,36	2 888 969,05	3 287 553,64	4 345 924,31	4 629 759,00
Résultats de clôture	114 749,90			398 584,59	114 749,90	398 584,59
Restes à réaliser	215 250,00	131 925,00			215 250,00	131 925,00
TOTAUX CUMULES	329 999,90	131 925,00		398 584,59	329 999,90	530 509,59
RESULT. DEFINITIFS	198 074,90			398 584,59		200 509,69
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						

SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVÉE LE
27 JUN 2011
N°

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : Mmes/MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ
M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ,
F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX.

Excusés ayant donné procuration : MM. R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX.

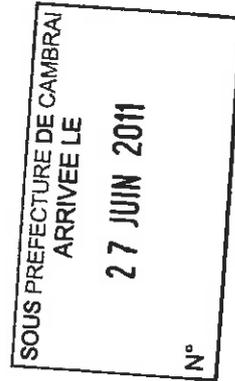
Absente : Mme J-M. BERNIER

Madame le Maire ne prend pas part au débat ni au vote

VOTE	
Pour :	19
Abstentions :	6
Contre :	0

Pour expédition conforme,
Le Maire


Maryse BASQUIN



no 36/17/06/2011

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE
D'AVESNES LES AUBERT

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 2011
concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé
par **Monsieur Pascal MIELCAREK** – Receveur

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
27 JUN 2011
N°

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. RUELLE Didier**, 1^{er} Adjoint,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice **2010**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2010**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2010** au **31 Décembre 2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2010** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à **Avesnes-les-Aubert**, le 17 Juin 2011

Présents : Mmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU.

Excusés ayant donné procuration : MM. R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAU.

Absents : Mme J-M BERNIER

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Suffrages exprimés : 25

Madame le Maire ne prend pas part au débat ni au vote

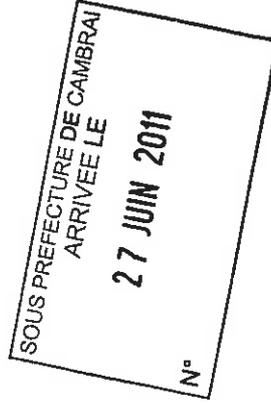
VOTE **Pour :** **23**
 Abstentions : **2**
 Contre : **0**

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Maryse BASQUIN



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CARNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier RUELLE, 1^{er} Adjoint, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents : Mmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX

Avait donné procuration : MM. R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absente : Mme J-M BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Suffrages exprimés : 25

no 3c/17/06/2011

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2010

VOTE : Pour : 19
Abstentions : 6
Contre : 0

Madame le Maire ne prend pas part au débat ni au vote



AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2010

Il est fait part à l'Assemblée, qu'en vertu de l'instruction M 14, le Conseil Municipal doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Il est donc proposé ci-après l'affectation définitive des résultats du Compte Administratif 2010

1) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2010

Total des Charges :	989 139,90	Total des Produits :	1 342 205,36
---------------------	-------------------	----------------------	---------------------

Résultat :	353 065,46	Résultat Antérieur :	-467 815,36
------------	-------------------	----------------------	--------------------

Résultat Comptable Cumulé :	-114 749,90
-----------------------------	--------------------

Dépenses engagées non mandatées :	215 250,00
-----------------------------------	-------------------

Recettes justifiées non réalisées :	131 925,00
-------------------------------------	-------------------

Résultat Budgétaire :	-198 074,90
-----------------------	--------------------

2) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Total des Dépenses :	2 888 969,05	Total des Recettes :	3 145 358,80
----------------------	---------------------	----------------------	---------------------

Résultat :	256 389,75	Résultat Antérieur :	142 194,84
------------	-------------------	----------------------	-------------------

Résultat Comptable Cumulé :	398 584,59
-----------------------------	-------------------

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

27 JUIN 2011

N°

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Résultat de l'année :	256 389,75
-----------------------	------------

Résultat Antérieur :	142 194,84
----------------------	------------

Résultat à affecter :	398 584,59
-----------------------	------------

4) AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE

Couverture du déficit d'investissement compte 1068

198 074,90

Autofinancement complémentaire compte 1068

0,00

Report à nouveau compte 002

200 509,69

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette affectation qui a été reprise lors du Budget Primitif 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir pris connaissance

ADOpte l'affectation définitive des résultats 2010 telle que présentée

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme

Le Maire,

Maryse BASQUIN



Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 4/17/06/2011 – SUBVENTIONS 2011 – ATTRIBUTIONS NOUVELLES

Exposé de Madame Marie-José GOFFART, Adjointe à la Communication, aux Ressources Humaines et aux relations avec les associations.

Par délibération en date du 15 Avril 2011, le Conseil Municipal a adopté la liste des subventions à attribuer aux associations pour l'exercice 2011.

A ce jour, il y aurait lieu pour l'assemblée de se prononcer sur deux nouvelles attributions, comme suit :

- D'une part, le remboursement de boissons servies par la buvette des Pêcheurs Avesnois aux associations participant au défilé de la Fête Alamo du 8 Mai 2011,
- D'autre part, l'octroi d'une subvention exceptionnelle aux Pétanqueux Avesnois au titre de la participation communale au concours de jeux d'adresse à la Pétanque prévu lors de la Fête Communale de Septembre 2011.

DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les attributions suivantes :

- Aux Pêcheurs Avesnois une subvention complémentaire de 105,00 € en remboursement des boissons servies le 8 Mai 2011
- Aux Pétanqueux Avesnois une subvention exceptionnelle de 85,00 € au titre de la participation communale au concours de jeux d'adresse à la Pétanque prévu lors de la Fête Communale de Septembre 2011 (somme qui sera versée sur présentation d'un justificatif).

Ces dépenses seront imputées au Budget Communal, sur les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryte BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 5/17/06/2011 – TARIFS RECETTES 2011 – MISE A JOUR

Exposé de Monsieur Didier RUELLE, Adjoint aux Finances

Par délibération en date du 15 Avril 2011, le Conseil Municipal avait fixé les différents tarifs, en recettes, pour l'exercice 2011.

Il y aurait lieu aujourd'hui de mettre à jour cette délibération, concernant les deux points suivants.

1) Loyers des logements

Dans l'attente de la mise à jour et du renouvellement des baux de location d'immeubles communaux, aucune décision n'avait été prise le 15 Avril en ce qui concerne la fixation des loyers de cette année.

Ce dossier étant toujours en cours et dans cette attente, il y aurait lieu, afin d'assurer la régularisation et le bon recouvrement du produit des locations en cours, de maintenir le montant des loyers des logements Joliot Curie, sur les bases de l'an dernier, à savoir :

- Loyer mensuel = 245.00 € (+ TEOM)
Logement 2 chambres
- Loyer mensuel = 300.00 € (+ TEOM)
Logement 3 chambres

et d'autoriser Madame le Maire, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à prendre toutes décisions et dispositions utiles, dans l'intérêt de la Commune, pour assurer la perception des différentes sommes et reliquats dus au titre des locations d'immeubles communaux.

2) Droits de place

Il y aurait lieu d'ajouter à la liste des droits de place, une catégorie supplémentaire concernant les terrasses, étalages et autres occupations du Domaine Public (pour les installations de longue durée) :

- 5 € le m²/ mensuel

DECISION :

Par 22 voix POUR et 4 Abstentions (T. SANTER, P. FLAVIGNY, D. BEAUDUIN et M.J GOFFART), le Conseil Municipal décide la mise à jour des tarifs 2011- Recettes, en ce qui concerne les loyers des logements et les droits de place, comme proposé.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

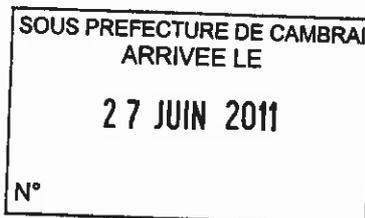
Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 25



N° 6/17/06/2011-RENOVATION DE FACADES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Exposé de Madame le Maire

Par délibération en date du 3 Décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'opération de rénovation de façades pour les trois années à venir dans les conditions définies par la dite délibération.

A la demande de la Trésorerie d'Avesnes les Aubert, il y aurait lieu désormais pour l'assemblée de se prononcer lors de l'attribution de chaque subvention individuelle.

A ce jour, deux dossiers recevables au vu des critères d'attribution, ont été reçus en Mairie. Il s'agit de :

- Monsieur HERBIN Laurent – 144 rue Barbusse
- Monsieur TRANCHANT Jérémie – 150 rue Carnot

DECISION :

Par 25 Votx POUR, Madame TRANCHANT Marie- Chantal intéressée par l'affaire ne prend pas part au débat ni au vote, le Conseil Municipal décide le versement d'une prime municipale d'aide à la rénovation des façades à ces deux demandeurs, dans les conditions suivantes :

- Monsieur HERBIN Laurent = 1140 € (25 % des travaux de rejointoiement)
- Monsieur TRANCHANT Jérémie = 980 € (25 % des travaux d'enduit projeté).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES LES AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 7/17/06/2011 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - RECOMPENSES

Exposé de Madame Marie-Chantal TRANCHANT, Adjointe déléguée à l'Environnement et au Cadre de Vie

Le concours des maisons fleuries qui a lieu tous les ans a été reconduit en 2011 dans les mêmes conditions qu'en 2010.

Il est ouvert aux habitants de la commune et basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale ; un jury sera appelé à noter les fleurissements existants, déterminer les plus jolis suivants divers critères (qualité, quantité, originalité, propreté).

L'Assemblée est invitée à fixer le montant des récompenses à attribuer aux participants.

DECISION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les récompenses aux participants du Concours des Maisons Fleuries 2011 (qui seront versées en numéraire) comme suit (sur la base de l'an dernier) :

- 1 ^{er} prix	230 euros
- 2 ^{ème} prix	180 euros

- 3 ^{ème} prix	150 euros
- 4 ^{ème} prix	120 euros
- 5 ^{ème} prix	105 euros
- 6 ^{ème} prix	90 euros
- 7 ^{ème} prix	80 euros
- 8 ^{ème} prix	70 euros
- 9 ^{ème} prix	60 euros
- 10 ^{ème} prix	50 euros

TOTAL 1135 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N°8/17/06/2011 – CLASSES DE MER OCTOBRE 2011- TARIFS

Exposé de Madame Corinne SAMSOEN, Adjointe à l'Enseignement, la Petite Enfance, la Famille et aux Activités Scolaires et périscolaires.

Par délibération en date du 15 Avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'organisation, courant octobre 2011 d'un séjour de découverte à dominante mer pour 2 classes de CE1 de l'école primaire (effectif prévisionnel : 46 élèves).

Ce séjour dont les dates envisagées sont du 17 au 21 octobre 2011 comprendra le déplacement, l'hébergement en pension complète, l'encadrement selon les normes de l'Education Nationale, diverses animations et sorties ainsi que le transport sur place, pour un budget prévisionnel de 500 € TTC maximum par enfant.

L'Assemblée est invitée à fixer le montant de la participation à verser par les familles.

DECISION :

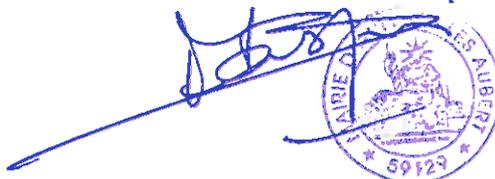
A l'unanimité, suite à la consultation des entreprises, le Conseil Municipal fixe comme suit, le montant de la participation à verser par les familles pour ces classes de mer en octobre 2011, sur la base de 3 tranches (selon le quotient familial) :

- Quotient Familial < 521 € :
Participation de 50 € pour un enfant
40 € pour le 2^{ème} enfant
30 € pour le 3^{ème} enfant
- 521 € ≤ Quotient Familial ≤ 800 € :
Participation de 70 € pour un enfant
60 € pour le 2^{ème} enfant
50 € pour le 3^{ème} enfant
- Quotient Familial > 800 € :
Participation de 90 € pour un enfant
80 € pour le 2^{ème} enfant
70 € pour le 3^{ème} enfant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryte BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N°9/17/06/2011 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé de Madame Marie-José GOFFART, Adjointe à la Communication, aux Ressources Humaines et aux relations avec les Associations.

Il est rappelé à l'Assemblée que la Commune s'est inscrite dans un partenariat conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales de Cambrai, en ce qui concerne diverses activités et prestations en direction de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, notamment avec le Contrat Enfance- Jeunesse et la Convention Temps Libres.

Pour la mise en œuvre et la bonne gestion de ces activités, il serait judicieux de procéder au recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

DECISION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau des effectifs communaux,

VU les nécessités de service,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- la modification en conséquence du tableau des effectifs du personnel communal à compter de la date de création de ce poste.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
27 JUIN 2011
N°

Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26

N° 10/17/06/2011 – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Exposé de Madame Maryse BASQUIN, Maire

Par courrier en date du 3 Mai 2011, Monsieur le Préfet du Nord a transmis pour Avis, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, comme prévu dans la loi du 16 décembre 2010 et notamment son titre III consacré à l'intercommunalité.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 35 – IV de la loi du 16 décembre 2010, il appartient au Préfet de recueillir l'avis des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés sur le projet de schéma.

Le Conseil Municipal dispose dès lors, d'un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier pour émettre un avis. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

DECISION :

Connaissance prise des propositions soumises à la réflexion des élus.

SOUS PRÉFECTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE 27 JUIN 2011 N°
--

Par 22 Voix POUR et 4 CONTRE du groupe des Elus Communistes et Républicains, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet du Nord.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE 27 JUIN 2011 N°
--

Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES.LES.AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etalent présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 11-A/17/06/2011 – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE – PROJET COMPLEMENTAIRE

Exposé de Madame Marie-Chantal TRANCHANT, Adjointe déléguée à l'Environnement et au Cadre de Vie

Il est présenté au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif au circuit « Autour d'Avesnes- les- Aubert » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 MARS 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

L'Assemblée est informée que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

DECISION :

Connaissance prise de ce projet complémentaire sur le territoire communal

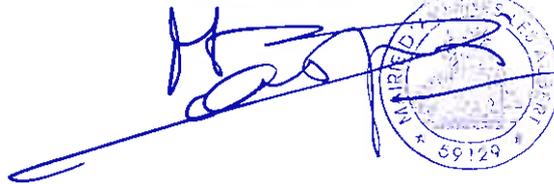
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable,
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maryse Basquin', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAY 2011' at the top, 'AVESNES LES AUBERT' around the perimeter, and '69129' at the bottom.



Le dix sept juin deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES.LES.AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-C. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M. GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSÉ, A-C. TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, T. SANTER, C. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C. PAVAUX

Avalent donné procuration :

Mrs R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C. NAVETEUR à R. TESSON, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX

Etait absent : Mme J-M. BERNIER

Secrétaire de séance : Mr J. DEBAERMAKER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Suffrages exprimés : 26



N° 11-B/17/06/2011 – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE – PROJET COMPLEMENTAIRE GRPC

Exposé de Madame Marie-Chantal TRANCHANT, Adjointe déléguée à l'Environnement et au Cadre de Vie

Il est présenté au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif au circuit de Grande Randonnée Pédestre du Cambrésis boucle 3 « Caudrésis - Catésis » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 MARS 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

L'Assemblée est informée que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

DECISION :

Connaissance prise de ce projet complémentaire GRPC sur le territoire communal

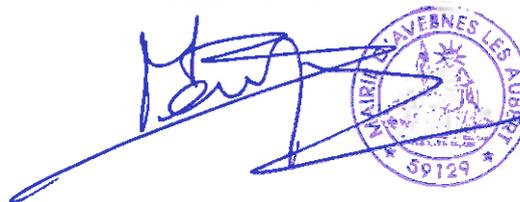
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmis en Sous Préfecture le
Publié le

Pour extrait,
Madame Maryse BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE 27 JUIN 2011 N°
--